



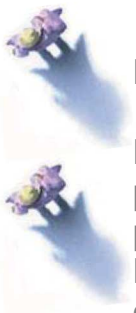
conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

**Contribution
du Conseil de développement du Grand Lyon
sur les situations de précarité dans
l'agglomération lyonnaise**

« MESSAGE D'ALERTE »



Présentation, débat et adoption en séance plénière du 8 juillet 2013

En présence de M. Charrier, Vice-président en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale, de O. Brachet, Vice-président en charge de l'habitat et du logement social et de D. Besson, Vice-présidente en charge de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire

SOMMAIRE

Préambule	4
Méthode et étapes de travail.....	6
1. La précarité dépasse la question des ressources financières	7
2. La précarité s'aggrave. Que faire ?	11
3. Zooms sur certains publics touchés par la précarité.....	22
4. Une géographie de la précarité ?	27
5. Face à la précarité, des réponses éclatées et une diversité d'acteurs : Zoom sur l'action sociale.....	31
6. Propositions transversales.....	33
Conclusion et perspectives	38
Annexes	39
<i>Liste des participants – Ressources bibliographiques</i>	<i>39</i>
<i>Communications.....</i>	<i>42</i>
<i>Texte de Martin Hirsch.....</i>	<i>43</i>
<i>Contribution de l'association Petits Frères des Pauvres.....</i>	<i>44</i>

PRÉAMBULE

Dynamique sur le plan économique, l'agglomération lyonnaise résiste plutôt mieux à la crise que d'autres territoires. Mais cette réalité ne doit pas masquer la situation de ceux, de plus en plus nombreux, qui se trouvent aujourd'hui en situation de précarité. Ici comme ailleurs, la crise fait sentir ses effets : augmentation du chômage, montée en puissance de l'emploi précaire, temporaire ou à temps partiel... A cela s'ajoutent des évolutions sociétales, telles que la progression du nombre de divorces, de personnes vivant seules, de familles monoparentales, avec des écarts de salaire qui se creusent et un coût de la vie qui progresse... autant de facteurs qui concourent à l'augmentation de la précarité et à l'aggravation des situations des personnes en grande précarité.

La montée en puissance de la précarité dans l'agglomération est un constat partagé au sein du Conseil de développement, qui rejoint les préoccupations exprimées dans de très nombreux rapports. Aujourd'hui, près de la moitié de la population française se déclare "pauvre" ou "en passe de le devenir", selon un sondage CSA pour "Les Échos" (2012). Rupture familiale, perte d'emplois, temps partiels subis... concourent à ce sentiment croissant d'insécurité. Ils peuvent rapidement conduire à des situations difficiles, avec des effets « boule de neige ». Si elle affecte une large partie de la population, la réduction des ressources est beaucoup plus dure à supporter pour les personnes les plus modestes, la hausse des dépenses incompressibles (loyer, alimentation, énergie...) affectant lourdement leur « reste à vivre ».

Cette précarisation croissante est une tendance lourde qui peut remettre en cause le « vivre ensemble », avec l'exacerbation des oppositions riches-pauvres et des ségrégations socio-spatiales particulièrement sensibles en matière de logement... Sa visibilité demeure encore faible pour l'ensemble du corps social même si, de plus en plus, des situations de personnes en difficulté apparaissent dans nos entourages ou sont relayées par les médias. C'est pourquoi le Conseil de développement a souhaité mieux connaître et faire connaître la réalité de ces situations et lancer un appel à davantage de solidarité.

Porté par la commission Solidarité et Cohésion sociale du Conseil de développement, ce projet de contribution s'inscrit dans le prolongement de ses travaux sur le logement, les absents du débat public et la politique de la ville. Au-delà du diagnostic, le Conseil de développement a également souhaité formuler un certain nombre de propositions ou recommandations pour mieux accompagner les personnes en situation de précarité, pour amplifier ou parfois redéployer des actions déjà mobilisées. Il le fait avec modestie, mais la crise que nous traversons invite à être attentif tout autant au coût social de la précarité.

Ces pistes de travail prennent tout leur sens dans le contexte de la construction de la future métropole lyonnaise, avec l'intégration des compétences du Conseil Général en matière d'action sociale et de celles du Grand Lyon. Cette évolution institutionnelle constitue une opportunité à saisir pour améliorer la situation et éviter que précarité matérielle et financière ne rime avec exclusion et délitement du lien social.

Face à l'ampleur des enjeux, le Conseil de développement souhaite également souligner la nécessité d'un engagement de tout un chacun : collectivités, services de l'État, mais aussi acteurs économiques, associations et simples citoyens, et valoriser à cette fin les nombreuses actions qui se développent déjà au sein de la société civile. Les recommandations formulées dans cette contribution ne s'adressent donc pas exclusivement aux collectivités publiques mais aussi à l'ensemble des citoyens.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui, par leurs analyses et témoignages, ont contribué à l'élaboration de cette contribution, les associations (Secours catholique, Foyer Notre Dame des Sans Abris, Fondation Abbé Pierre, Antenne sociale, Habitat et Humanisme, Fédération des Centres sociaux, AVDL, le collectif Parole de femmes, etc.), la CAF, la MRIE, la Maison de la Veille Sociale, l'Agence d'urbanisme et l'Insee, les élus du Conseil général, de l'UDCCAS, de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, et plus largement tous les membres de la commission Solidarité et Cohésion sociale, dont la liste est disponible en annexe de ce document.

MÉTHODE ET ETAPES DE TRAVAIL

Dans la perspective de l'élaboration de la contribution du Conseil de développement sur la précarité, plusieurs phases de travail se sont succédées entre décembre 2011 et avril 2013:

- le questionnement du concept
- le partage des constats et expériences des membres de la commission sur l'aggravation des situations de précarité
- l'audition de différents acteurs de l'agglomération en séances
- construction d'un questionnaire sur la perception du sentiment de précarité au sein du conseil de développement et partage des enseignements
- la rencontre de représentants d'associations lyonnaises, témoins de l'aggravation de la précarité, par les membres du groupe de pilotage
- l'élaboration collective de propositions

Plusieurs rencontres avec des représentants d'institutions, d'associations, des élus, etc. organisées en séance ont été particulièrement riches d'enseignements pour la commission :

- **la CAF du Rhône** (Caisse d'allocations familiales) : Marc Tixier (Président) et Vincent Sauzereau (Attaché de direction) - 13 juin 2012

- **le Conseil général du Rhône** : Albéric de Lavernée (Vice-président du Conseil général du Rhône, membre de la commission « Affaires sociales ») et Anne-Camille Veydarier (Directrice générale adjointe Pôle « Intégration sociale ») - 22 janvier 2013

- **la MRIE** (Mission régionale d'Information sur l'Exclusion) : Bruno Lachnitt (directeur) - 4 avril 2012

- **la MVS** (Maison de la veille sociale) : Michel Pillot (directeur) - 4 avril 2012

- **la Ville de Lyon** : Dominique Bolliet (adjoint au Maire de Lyon et administrateur du CCAS de la Ville de Lyon) et Sylvie Jullian, chargée de mission auprès de Sylvie Guillaume (adjointe au Maire de Lyon) - 22 janvier 2013

- **l'Union départementale des CCAS du Rhône** : Françoise Chavagne (Présidente) - 22 janvier 2013

1. LA PRÉCARITÉ DÉPASSE LA QUESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La précarité et la pauvreté font régulièrement la une des médias. Simple spectateur ou acteur engagé, chacun les côtoie régulièrement. Pourtant, ces notions restent difficiles à définir, tant elles sont sujettes aux représentations et aux perceptions diverses des individus. Quant aux définitions qui se veulent objectives, elles peinent à montrer la réalité des situations des personnes concernées. C'est pourquoi le Conseil de développement a souhaité revenir sur ces notions, avant de centrer son propos sur la précarité dans l'agglomération lyonnaise.

1.1. Pauvreté : des définitions « objectives »

Seuil de pauvreté et reste à vivre

La pauvreté est souvent appréhendée à l'aune d'indicateurs financiers. Ainsi on évalue à 8,6 millions le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté en 2010 en France métropolitaine, soit **14,1 % de la population**. Le seuil de pauvreté monétaire relatif, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'élève à 964 euros mensuels en 2010. Le revenu pris en compte est le revenu dit « disponible », c'est-à-dire après impôts et prestations sociales.

L'insuffisance de ressources est à la base des difficultés des personnes en situation de précarité. La plupart des difficultés des personnes s'atténueraient, voire disparaîtraient, si elles disposaient de revenus suffisants et sécurisés pour l'avenir. De quelle autonomie peut-on disposer lorsque l'on n'a par exemple que le RSA « socle » pour subsister ?

De plus en plus utilisée, la **notion de « reste à vivre »** participe à une approche plus large de la pauvreté car, en tenant compte des dépenses incompressibles, elle permet de repenser l'appréciation de la pauvreté non plus seulement par rapport au revenu mais aussi en fonction des moyens réels de subsistance. Toutefois, elle renvoie le débat à la seule pauvreté matérielle sans tenir compte d'autres paramètres tels que l'accès aux droits, les liens sociaux et culturels, etc.

Données-clés

France

14,1% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté en 2010
(source : INSEE)

Rhône

12,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2009 (source : INSEE)

Tendances

Accroissement de +15% de ménages pauvres entre 1999 et 2007 dans le Rhône
+ 6% en Rhône-Alpes

(Observatoire partenariat de l'habitat, 2011)

La pauvreté n'est pas qu'une question de ressources financières

« La pauvreté présente des visages différenciées et ne peut s'appréhender par la seule mesure monétaire » est l'une des quatre leçons de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES).

« Réduire la vérité d'un pauvre à un revenu d'un ou deux dollars est en soi non seulement une aberration mais aussi une insulte à sa condition. Les chiffres qui sont avancés ne peuvent donc rien nous dire, ni sur les milliards de personnes qui, pour des raisons diverses, se trouvent aujourd'hui acculées à la misère, ni sur ce qui pourrait leur permettre de retrouver leur puissance d'agir. Dans le meilleur des cas, ces chiffres ne peuvent que révéler un aspect particulier de la vie d'une certaine catégorie de « pauvres », de pauvres déracinés vivant de leurs seuls revenus monétairement quantifiables. Ils ne nous apprennent rien sur les autres sources de richesses relationnelles, traditionnelles, culturelles et autres qui, jusqu'à la désintégration de leurs modes de subsistance, les avaient empêchés de perdre leurs propres moyens de lutte contre la misère » (Majid Rahnema et Jean Robert).

La pauvreté ne doit pas s'appréhender qu'en termes de ressources financières. Cette approche réductrice des personnes ne tient pas compte de leurs richesses relationnelles, culturelles, créatives, etc. Pour lutter efficacement contre la pauvreté et le phénomène de précarisation, une approche plus globale est à privilégier, tenant compte à la fois de toutes les richesses des personnes et de la fragilisation provoquée par certaines situations (chômage, emploi précaire, rupture familiale...).

1.2. Précarité : des réalités complexes

En optant volontairement pour le terme de précarité, **le Conseil de développement a souhaité inscrire sa réflexion dans un champ bien plus large que la question des ressources.** La précarité désigne une situation « dont on ne peut garantir la durée, [...] la stabilité ; qui, à chaque instant peut-être remis en cause » (CNRTL). Dans cette contribution, l'accent est mis en particulier sur **le phénomène de précarisation**, qui s'étend de plus en plus dans notre société.

« La pauvreté c'est subsister avec peu, tandis que la précarité c'est ne pas savoir si l'on pourra continuer à subsister avec ce peu, ou ne pas savoir si l'on pourra conserver encore longtemps ce peu : on peut être précaire sans être pauvre, et vice versa. »

Peretti-Watel

En gagnant peu à peu tous les domaines de la vie, la précarité met en péril l'accès aux droits et le lien social

Le Conseil de développement adhère à la définition de la précarité du père Joseph Wresinski, (fondateur d'ATD Quart Monde) : « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations personnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux ».

« C'est un gros point d'interrogation. Je n'ai aucune visibilité. Mon contrat se termine à la fin du mois. Après je ne sais pas ce qui va se passer. Peut-être que j'aurai un nouveau contrat, peut-être pas. Ça fait deux ans que je n'ai pas de visibilité au-delà de quelques mois. »

Une personne en situation de précarité, cf. Enquête qualitative « Les Grand Lyonnais et l'économie », 2013

Se prêtant à l'exercice de définir la précarité dans le cadre d'une enquête (cf. encadré), les membres du Conseil de développement mettent aussi l'accent sur d'autres composantes : « **la précarité, c'est ne pas savoir ce que demain sera** », « c'est vivre au jour le jour, s'inquiéter pour l'avenir », « c'est manquer de moyens et d'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé, le logement, la culture, l'alimentation... », « c'est de ne pas avoir la possibilité à court et moyen terme d'un projet de vie¹ ».

Puis, au fil des échanges du Conseil de développement, la définition de la précarité s'est affinée :

- **la précarité a plusieurs visages, gagne peu à peu tous les domaines de la vie** : l'emploi, le logement, la situation familiale bien sûr, mais aussi l'accès aux soins, à l'énergie, l'équilibre moral, etc.
- **la précarité rend l'accès aux droits plus difficile.** Un des indices les plus frappants relevé par le Conseil de développement est certainement le non-recours au RSA². « Pourquoi 2 foyers très modestes sur 3 renoncent à demander un RSA activité auxquels ils ont pourtant droit, c'est-à-dire à 130 euros par mois en moyenne, alors que ce soutien monétaire leur

1 Définitions proposées par les membres du Conseil de développement, à l'occasion d'une enquête interne réalisée en 2012 (cf. encadré)

2 Revenu de solidarité active

permettrait de « sortir la tête de l'eau » et peut-être de ne plus en dépendre à terme ? » (Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France).

- **La précarité délite le lien social.** Les situations sont très diverses, mais souvent la précarité conduit les personnes à un repli sur soi, sur la cellule familiale, ou sur les solidarités de quartier lorsqu'elles existent. Toute l'énergie est centrée sur la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. Dans le même temps, l'absence de revenus contribue à limiter les rencontres conviviales. Les personnes peuvent être conduites à s'exclure elle-même de la société. Pour d'autres, c'est davantage la société qui les exclut, jusqu'à les ghettoïser.

IDEE FORTE

Avec les mêmes éléments matériels objectifs, **les réalités des personnes précaires sont très diverses**, en fonction de la possibilité de recours ou non aux solidarités familiales, intra-quartier et institutionnelles. **Une attention particulière doit être portée à la préservation des liens sociaux, pour que précarité matérielle et financière ne rime pas avec exclusion**³.

Un sentiment de précarisation qui s'amplifie et qui entame la confiance en l'avenir

Plusieurs sondages récents témoignent d'un sentiment de précarité qui progresse et gagne peu à peu une part importante du corps social. Ainsi, selon un sondage CSA de décembre 2012, **près de la moitié de la population française se sentirait aujourd'hui en situation de précarité ou en passe de le devenir.**

Un constat très préoccupant, d'autant que le **sentiment de précarité entame la confiance en l'avenir, mais aussi la confiance en l'autre** en général et dans les institutions en particulier. Et progressivement, c'est aussi la confiance en soi qui est entamée.

³ cf. « Reconsidérer la richesse », thème de la conférence de Patrick VIVERET devant le Conseil de développement en janvier 2012.

Quelles perceptions de la précarité ?

Retours sur l'enquête réalisée auprès des membres du Conseil de développement

L'objectif de cette enquête réalisée à l'été 2012 était de recueillir **des points de vue subjectifs** sur la précarité. Il s'agit d'une enquête purement qualitative. Le Conseil de développement n'est pas représentatif de la population de l'agglomération lyonnaise, puisque les classes moyennes et supérieures y sont largement représentées (37 % des répondants se qualifient de « plutôt riche ou sans souci d'argent », 53 % des répondants s'estiment « dans la moyenne »). Néanmoins, 80 % des répondants ont déjà eu une ou plusieurs expériences dans l'accompagnement de personnes en situation de précarité, que ce soit à titre professionnel ou bénévole.

Principaux constats issus de cette enquête :

- *Malgré la proximité apparente des membres du Conseil de développement à la problématique de la précarité, il reste difficile d'objectiver la situation et d'apprécier réellement le nombre de personnes concernées par cette situation. Par exemple, certains répondants estiment à 10 % la part de personnes touchées par la précarité au sein de notre agglomération, tandis que d'autres la portent à 40 %. Mais, **pour 80 % des répondants, la précarité est jugée « en hausse ».***

- *La précarité est définie le plus souvent comme **la conjugaison d'une instabilité financière, d'incertitude face à l'avenir, de difficultés à faire des projets et de vulnérabilité sociale** (manque de repères).*

- *Pour les répondants, la précarité semble principalement répandue dans **les sphères de l'emploi et du logement. Ce sont aussi les domaines où la précarité est jugée « moins supportable ».** L'emploi est jugé comme un facteur décisif menant à des situations de précarité, avec les problèmes de santé, les ruptures familiales et le niveau d'étude.*

- *Logiquement, **les meilleurs remparts à la précarité selon les répondants sont la sécurité de l'emploi, la vie familiale, la santé, la vie sociale et la protection sociale.** La formation des jeunes, l'éducation, la lutte contre l'inégalité des chances ou encore la mixité sociale sont vues aussi comme des solutions efficaces pour lutter contre la précarité.*

- *56% des répondants déclarent que s'ils étaient en situation de précarité **ils essaieraient de résoudre la situation par eux-mêmes** et s'adresseraient davantage à leurs proches qu'à des institutions ou associations.*

En savoir plus : www.grandlyon.org/conseildedeveloppement

2. LA PRÉCARITÉ S'AGGRAVE. QUE FAIRE ?

Dans l'agglomération lyonnaise, si le niveau de précarité est plutôt inférieur à la moyenne nationale, la progression récente de la précarité y est aussi plus forte. **Le Conseil de développement juge préoccupante cette évolution.** Durant les saisons 2011-2012 et 2012-2013, la commission Solidarité et Cohésion sociale du Conseil de développement s'est employée à caractériser cette évolution dans l'agglomération lyonnaise en conjuguant l'analyse de ressources bibliographiques locales et l'audition d'acteurs qui travaillent auprès des personnes les plus touchées. Ce travail d'enquête confirme l'aggravation de la précarité, et ce, dans tous les domaines de la vie (logement, emploi, situation familiale, alimentation, énergie...). Face à cet état des lieux et dans chacun des domaines appréhendés, le Conseil de développement propose des actions à poursuivre, accentuer ou déployer afin de lutter contre la précarisation.

2.1. Précarité et emploi : le chômage continue de progresser et d'exclure les plus fragiles, la fragmentation de l'emploi engendre des travailleurs pauvres

Voici une sélection des données les plus marquantes, tirées du dernier cahier annuel de l'Observatoire Emploi, insertion, cohésion sociale (Opale) de l'Agence d'urbanisme (décembre 2012) et de la Caf du Rhône (intervention en séance le 13 juin 2012) :

> **Fin octobre 2012, le Grand Lyon comptait 71 200 demandeurs d'emploi sans emploi (catégorie A), soit une augmentation annuelle de 11,4 %.** Si l'on rajoute les catégories B et C correspondant aux demandeurs d'emploi en activité réduite, le chiffre global est de 103 000 demandeurs d'emploi, en croissance annuelle de 10,1 %⁴.

> **Globalement, la durée moyenne de recherche d'emploi s'allonge** : plus d'un tiers des demandeurs d'emploi est en recherche depuis un an ou plus. Ces tendances sont plus marquées pour les seniors. En effet, un senior demandeur d'emploi sur deux est chômeur de longue durée et près d'un sur trois est chômeur de très longue durée (deux ans et plus).

> **Le nombre de personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle dans l'agglomération lyonnaise progresse fortement depuis 2008.** Fin 2011, ils représentent 96 000 à 100 000 personnes dans le Grand Lyon, soit 15 à 16 % de la population active, en augmentation de plus de 25 000 depuis 2008 (données du « baromètre de l'insertion »). Parmi ces personnes, plus de la moitié d'entre elles ne sont pas inscrites à Pôle emploi.

> Le « baromètre de l'insertion » observe également **l'allongement de la durée des parcours d'insertion, en lien avec la nette réduction**

Dans l'agglomération lyonnaise, « la hausse du chômage s'accroît malgré une progression des emplois » (source : OPALÉ, 2012), les emplois créés ne bénéficient pas nécessairement aux demandeurs d'emploi résidents dans l'agglomération.

« J'ai été recruté dans un centre médical pédiatrique. J'y ai travaillé pendant 17 ans jusqu'à mon licenciement. J'ai recherché dans le même domaine. Mais c'est devenu bouché, je n'ai vu que des CDD, avec des salaires proches du SMIC. »

Une personne en situation de précarité, cf. Enquête qualitative « Les Grand Lyonnais et l'économie », 2013

4 Ces chiffres concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C). Ils sont à rapporter à la population active totale sur le Grand Lyon (à partir de la source Insee-recensement de la population) estimée entre 620 000 et 630 000 en 2011, pour calculer éventuellement un « indicateur de demande d'emploi ». Le calcul du taux de chômage en France et en Europe répond à une définition légèrement différente, qui est celle du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage au sens du BIT était au 3ème trimestre 2012 de 9,9 % en France métropolitaine, de 9 % dans la Zone d'emploi de Lyon (9% dans le Rhône) qui regroupe 263 communes du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire.

des débouchés vers « l'emploi durable » aux cours des années 2008, 2009 et 2010.

> **L'emploi précaire progresse dans le Rhône.** Parmi les offres d'emploi enregistrées par Pôle Emploi, **les parts des CDI et des CDD longs reculent au profit des CDD de moins de 7 mois** et les temps partiels courts, voire très courts, sont légion dans les métiers d'aide à la personne, le nettoyage et la propreté ou encore la grande distribution.

> **Dans l'agglomération lyonnaise, le nombre de bénéficiaires du RSA « socle et activité » progresse.** Le revenu de solidarité active (RSA) est destiné à des personnes sans ressources (RSA « socle ») qui constituent la grande majorité des allocataires ; ou bien à des personnes exerçant une activité mais disposant néanmoins de faibles revenus (RSA « activité » et RSA « socle et activité »⁵). La hausse des bénéficiaires du RSA n'est pas homogène : elle est plus marquée pour les bénéficiaires du RSA « socle et activité » (+6% en 2011 dans l'agglomération lyonnaise⁶).

Aujourd'hui l'emploi ne protège plus de la pauvreté : fin 2011, 39 000 travailleurs sont en situation de pauvreté dans le Rhône, en progression. Parmi eux, 68 % sont salariés ou travailleurs indépendants toute l'année.

Les récentes évolutions décrites ci-dessus pour l'agglomération lyonnaise ou le département du Rhône s'inscrivent malheureusement dans **des tendances lourdes**. A l'occasion de son vingtième anniversaire, la MRIE a fait un rétrospective de ses rapports annuels. La synthèse de ses analyses de l'emploi met au jour deux évolutions majeures :

- **la dégradation qualitative de l'emploi**, avec la progression du temps partiel subi, du chômage partiel et des emplois temporaires
- **l'inégalité face au chômage**, qui se décline en particulier selon l'âge et le niveau de formation (les jeunes et les personnes aux niveaux de formation les plus faibles étant les plus touchés), mais aussi selon les territoires (voir partie 4.).

Même si la précarité s'étend et touche de plus en plus de personnes aux parcours variés, elle constitue malheureusement une situation durable pour de nombreuses personnes. Le Conseil de développement s'associe à l'alerte formulée par l'économiste Denis Clerc dans le dossier annuel de la MRIE : « **Un noyau dur de personnes fragiles existe depuis longtemps, et si la crise a élargi le cercle des victimes, elle ne doit pas faire oublier que le retour éventuel de la croissance économique risque fort de ne rien changer pour ces victimes de toujours** ».

PROPOSITIONS

1. Améliorer l'orientation initiale des jeunes vers des filières et métiers à fort potentiel d'emploi

- **Valoriser les filières professionnelles actuellement en sous-effectif** (logistique, services à la personne, nettoyage, restauration, énergie, bâtiment...) par bassins d'emploi. Le répertoire de ces filières existe mais n'est pas assez mis en valeur auprès des jeunes au cours de leur cursus scolaire. Il s'agit en particulier d'**améliorer les discours sur les métiers techniques et les filières professionnelles**, en communiquant mieux sur leurs réalités (débouchés, rémunérations) (ex : développer une campagne d'affichage « Gérard, 30 ans, logisticien, 3000€/ mois ; Victor, 30 ans, avocat, 1600€/ mois »)

- **Former les enseignants et les équipes pédagogiques à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi**, en développant les **démarches collaboratives** avec professionnels de l'insertion, CCI et chambres des métiers, etc.

2. **Valoriser les initiatives entreprises-associations contribuant à établir des passerelles** entre les entreprises et les personnes en situation de précarité et changer le regard des uns sur les autres (cf. dernière partie).

5 Les bénéficiaires du RSA « socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire dépendant de la composition du foyer.

6 Cahier annuel de l'Observatoire Emploi, insertion, cohésion sociale, décembre 2012. Cette hausse peut être liée à une augmentation du nombre de travailleurs concernés, mais également à un meilleur recours au dispositif.

3. Développer l'emploi accessible aux personnes les moins qualifiées

- Développer l'emploi de proximité (voir partie 6.2)
- **Étendre les clauses d'insertion existant dans les marchés publics** aux délégations de service public et aux marchés privés
- Étudier la possibilité de réserver plusieurs postes de travail (selon la taille de l'entreprise) à des personnes en difficulté ou en cours d'insertion (comme pour les personnes en situation de handicap)

4. Renforcer les moyens dédiés à la formation professionnelle et à l'insertion et améliorer leur efficacité, en particulier pour les formations des personnes les plus éloignées de l'emploi. Adapter les pédagogies aux difficultés des personnes, s'appuyer sur leurs compétences pour s'en servir de tremplin vers l'emploi et les sensibiliser aux nouvelles sources de recherche d'emploi, à l'importance de la présentation, etc.

2.2. Précarité et logement : la crise du logement frappe toujours plus et plus fort

Face au sujet complexe du logement, le Conseil de développement s'est attaché à examiner plusieurs indicateurs de sources variées. Tous convergent vers le constat d'une aggravation de la situation.

> **Alors que les conditions d'obtention des aides au logement se sont durcies, le nombre de bénéficiaires de ces aides a augmenté de 11,5 % pour le Rhône ces cinq dernières années** (2011 par rapport à 2006) et de 3,5 % en 2011 par rapport à 2010. Ce chiffre de la Caf du Rhône est supérieur à la moyenne nationale (+ 1,3%). Près de 430 000 personnes dans le Rhône vivent dans un foyer recevant une aide au logement.

376 000 personnes sont mal logées en Rhône-Alpes en 2012 et 514 460 personnes sont en fragilité de logement, ce qui représente respectivement environ 6% et 8% de la population rhônalpine.

Fondation Abbé Pierre, 2012

> **Les demandes de garanties et d'aides financières enregistrées** par l'ACAL (Association collective pour l'aide au logement) **ont aussi fortement progressé** (respectivement + 41 % et + 24 % de 2007 à 2011). L'étude du quotient familial montre que les ménages sollicitant l'intervention de l'association pour accéder au logement ont de moins en moins de ressources. Depuis 2008, **environ 10 % des ménages s'adressant à l'association sont en situation de surendettement.**

> **La fréquentation des permanences assurées par les associations** (notamment l'AVDL, association villeurbanaise pour le droit au logement) **est également en nette augmentation**, qu'il s'agisse des réunions de premier accueil collectif ou individuel, des permanences « prévention des impayés et expulsions » ou des permanences « Dalo ».

> Plus fondamentalement, dans son rapport régional (2012), la Fondation Abbé Pierre dresse le constat d'un **changement de nature de la crise du logement** : « La crise n'est plus seulement celle de « l'accès au logement », liée à la mésentente entre l'offre disponible et les ménages demandeurs en situation sociale difficile ; elle est avant tout une crise de la pénurie de logements, une crise des prix qui ne cessent de dérapier, une crise urbaine des villes qui s'étirent en archipels pavillonnaires, une crise de la complexité administrative plus ou moins délibérée, qui plonge les plus fragiles dans le tourbillon kafkaïen des documents manquants, les privant d'accès aux droits fondamentaux ».

« J'ai dû retourner chez mes parents. A 52 ans. Je vis très mal la situation, c'est un peu catastrophique. C'est vraiment le « piège » du RSA. »

Une personne en situation de précarité, cf. Enquête qualitative « Les Grand Lyonnais et l'économie », 2013

Dans un contexte où l'accès au logement est toujours plus difficile, on ne peut malheureusement s'étonner de la **situation « d'embouteillage » en matière d'hébergement** :

> Sur les 4 465 demandes d'hébergement ou de logement transitoire enregistrées par la MVS⁷ (Maison de la Veille Sociale) du Rhône en 2011, 2 677 ont pu être traitées, soit environ 60%. Les orientations ont été faites essentiellement en centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et sinon en logement temporaire, transitoire ou adapté.

> On constate une évolution des profils des personnes à l'origine de ces demandes, en particulier **une nette augmentation de la part des demandes émanant de familles monoparentales et de couples avec enfants**, entre 2008 et 2011. Les personnes inactives ou ne pouvant exercer une quelconque activité (en raison de problèmes de santé, d'absence de permis de travail, etc.) et les personnes vivant des minima sociaux sont aussi plus largement représentées dans la population des demandeurs.

> La situation résidentielle des demandeurs évolue également : la proportion de demandeurs SDF diminue mais celle des demandeurs hébergés par des tiers augmente. Logiquement, **le premier motif de recours à l'hébergement est la rupture familiale ou la rupture avec un tiers** (40 % des demandes) et il est en nette progression.

> Autre indicateur, les **demandes d'hébergement d'urgence** faites au 115. Avec plus de 277 000 demandes d'hébergement comptabilisées dans le Rhône en 2011, **ces demandes ont augmenté de 41 % par rapport à 2010** et de 92 % par rapport à 2009. Notons que le nombre de familles s'adressant au 115 est nettement en croissance.

« Être sans logement provoque un rejet de la part des proches. C'est très dur à vivre, c'est « la descente aux enfers ». Parfois la personne est confrontée au désarroi de ses enfants adultes qui ont des difficultés à la voir dans cette situation. »

MRIE, 2012

La situation de ces nombreuses personnes qui, faute de logements disponibles, se retrouvent « bloquées » dans de l'hébergement d'urgence ou temporaire, sans garantie par rapport au lendemain, constitue en soi une forme de précarité. Notons enfin que la sortie des personnes accueillies en hébergement d'urgence vers des solutions pérennes est de plus en plus mal assurée, ce qui amène à remettre à la rue un nombre croissant de personnes sans solutions.

PROPOSITIONS

Le Conseil de développement est conscient des nombreuses actions déjà déployées par le Grand Lyon, pour produire un volume conséquent de logements dans l'agglomération, en particulier de logements sociaux et très sociaux. **Poursuivre la politique actuelle est nécessaire** : le développement de l'offre de logement pour tous est inséparable de la satisfaction des besoins les plus sociaux. Cela doit **s'inscrire dans la durée en s'appuyant sur les outils d'urbanisme disponibles et à travers une politique foncière** reposant sur une stratégie de long terme. Mais, dans un contexte où le nombre de personnes touchées par la précarité ne cesse de croître, il souhaite mettre l'accent sur les orientations suivantes les concernant plus directement.

1. Renforcer l'action sur l'hébergement d'urgence, complémentairement à l'action de l'État et en articulation avec l'ensemble des acteurs

- Adapter l'offre (aujourd'hui insuffisante) de logements d'urgence en mobilisant une offre nouvelle, par exemple, pour de l'hébergement temporaire, les bâtiments non utilisés (locaux

⁷ La MVS est un groupement d'intérêt public qui a pour objet la mise en place du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Son champ d'intervention est la veille sociale, l'hébergement et le logement transitoire.

administratifs, logements de fonction dans les établissements scolaires, logements préemptés, etc.), en étendant les expériences déjà menées et en n'hésitant pas à **réquisitionner en cas de besoin**

- Veiller à ce que le 115 dispose des moyens nécessaires à son fonctionnement

2. Conforter et soutenir durablement :

- **la production de logements « très sociaux » dans les parcs public et privé (PLAI et autres logements d'insertion avec les aides de l'ANAH)**, de façon à augmenter suffisamment le parc de logements réservés aux personnes les plus précaires. Veiller également à leur répartition sur l'ensemble du territoire et à leur localisation (ex. à proximité de l'offre de transports en commun).

- **l'offre pour l'hébergement d'insertion et le logement de transition aux besoins** : favoriser la mobilisation de logements publics et privés pour la sous-location et les baux glissants ; veiller à favoriser les sorties de CHRS ; accorder une attention particulière aux jeunes (développement de l'offre en Foyer de Jeunes Travailleurs, offre spécifique pour accueillir les jeunes de plus en plus nombreux en situations d'alternance ou d'apprentissage et devant faire preuve de mobilité géographique ; accueil dans le parc social, etc.)

- **l'offre de logements privés abordables (conventionnement avec ou sans travaux, en lien avec l'amélioration énergétique...)** qui accueillent également des personnes ou familles modestes ou appartenant aux classes moyennes, afin d'éviter qu'elles ne soient touchées par la précarité.

3. Veiller à l'articulation entre production-gestion des logements et accompagnement social :

État et collectivités interviennent dans les aides à la production (financements PLAI, PLUS, ANAH), les aides à la gestion (ex. l'Aide à la Médiation Locative -AML-), le financement de l'accompagnement social (FSL, AVDL). **La création de la Métropole de Lyon** devrait faciliter une meilleure articulation de ces interventions, en combinant efficacement l'action de l'État et les politiques locales.

4. Limiter la progression des charges

Les populations précaires, déjà en difficulté avec le niveau des loyers, sont sensibles à l'évolution des charges. L'accent doit être mis en particulier sur les **actions de maîtrise de l'énergie** telles que prévues dans le plan Climat pour le parc privé comme pour le parc public (voir également partie 2.4)

2.3. Précarité et alimentation : les demandes d'aides alimentaires progressent

Le Conseil de développement a souhaité relayer certaines idées-clés de la MRIE développées dans son dernier rapport annuel et montrer combien « l'aide alimentaire est un symptôme d'une pauvreté qui se radicalise » :

> Les demandes d'aides alimentaires adressées aux Restos du Cœur augmentent dans la région Rhône-Alpes. Au-delà des chiffres de fréquentation, les durées -plus longues- et les renouvellements des recours à l'aide alimentaire -plus fréquents- traduisent la nature et l'ampleur des besoins.

Avec 2,9 millions de repas servis dans le Rhône, les Restos du Cœur enregistrent cette année une augmentation de 7%.

> Parmi les demandeurs, on constate la présence de travailleurs pauvres, de familles monoparentales, d'immigrés, de jeunes... ainsi que la présence croissante de retraités, et ce, de plus en plus tôt dans leur période de retraite.

Le Progrès, 27 novembre 2012

> La prédominance des personnes seules parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire révèle la perte de liens que peut entraîner la pauvreté.

PROPOSITIONS

Le Conseil de développement est conscient que **soulager le budget alimentaire des personnes précaires leur permet de faire face à d'autres frais** (loyers, frais médicaux, énergie...). C'est pourquoi il semble important de :

1. Diversifier les offres alimentaires et la qualité nutritionnelle pour répondre à l'évolution des profils des bénéficiaires. Il s'agit par exemple d'alléger le budget alimentaire d'une jeune maman isolée en lui proposant une alimentation adaptée à l'âge de son bébé, de compléter l'alimentation d'une famille aux revenus modestes par des offres de viandes et de poissons, etc.

2. Améliorer le maillage du territoire des différentes solutions d'aide et d'accès à l'alimentation existantes (restaurants sociaux, distributions de repas, soupes, épiceries solidaires...), dans un souci d'équité territoriale, en particulier, **favoriser le développement des épiceries sociales solidaires** qui permettent aux bénéficiaires de choisir leurs produits en libre-service et de varier leur alimentation.

3. Développer des partenariats entre la Banque alimentaire du Rhône et des producteurs locaux, de façon à favoriser les circuits courts.

Les épiceries sociales solidaires : maîtriser ses dépenses sans perdre en qualité !

Dans des espaces aménagés en libre-service, les usagers des épiceries solidaires peuvent s'approvisionner en produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière (autour de 20% du prix usuel). Ils bénéficient par ailleurs d'un accompagnement individuel par une Conseillère en Education Sociale et Familiale (CESF)... une formule qui permet un « coup de main » temporaire et une sensibilisation à une consommation maîtrisée. Il existe aujourd'hui 47 épiceries solidaires en Rhône-Alpes

2.4. Précarité énergétique : 50 000 ménages du Grand Lyon seraient concernés

Même si la consommation énergétique est bien plus élevée dans le cadre du logement que pour les déplacements⁸, le Conseil de développement retient l'idée de **double vulnérabilité énergétique** des ménages, faisant référence au poids moyen des consommations d'énergies domestiques et de carburant dans les revenus des ménages.

D'après une étude de l'Agence d'urbanisme (2010) sur les « Vulnérabilités énergétiques des ménages et des territoires », **le nombre de communes dont les habitants sont doublement vulnérables énergétiquement a augmenté de 13 % entre 1999 et 2006 dans l'Aire métropolitaine lyonnaise élargie**. En bref, **16 % de la population** du périmètre d'étude serait concerné. Dans 72 % des cas, il s'agit de communes rurales caractérisées par un revenu des ménages plus faible que la moyenne régionale et par des trajets domicile-travail plus longs et coûteux. **Mais certaines communes périurbaines ou urbaines sont également concernées**. Parmi les communes centrales ou appartenant à des pôles urbains qui apparaissaient en 2006 les plus vulnérables sur le plan du logement

Selon la loi Grenelle II (2010), « est en situation de précarité énergétique, toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

A partir de 2009, la Caf du Rhône a enregistré **une forte hausse des demandes de prêts et secours en matière d'énergie** (aides individuelles).

⁸ En 2006, un ménage de l'aire métropolitaine lyonnaise élargie consommait en moyenne 3,33 tonnes équivalent pétrole/an, soit 82 % pour le logement et 18 % pour les déplacements domicile-travail (Agence d'urbanisme)

et/ou des déplacements, on peut citer : Villeurbanne, Montluel, La Boisse, Saint-Fons, Pierre-Bénite, La Mulatière, Givors ou encore Villefontaine.

Dans le cadre de l'élaboration des scénarios d'agglomération pour la démarche Plan Climat Energie du Grand Lyon, une cartographie de la précarité énergétique a été réalisée par le bureau d'étude ICE sur l'hypothèse d'une conjonction des trois caractéristiques suivantes :

- une situation de vulnérabilité économique (sans emploi, sans diplôme, chômeur, retraité, au foyer, étudiant, contrat jeune, contrat d'apprentissage, stagiaire, ou en intérim),
- et un ménage avec trois d'enfants ou plus, ou dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans ou de moins de 25 ans
- et un logement construit avant 1975 comme résidence principale.

Selon les résultats de cette étude, **19 % des ménages habitant le parc antérieur à 1975 (soit environ 50 000 logements) du Grand Lyon seraient potentiellement en situation de précarité énergétique** et cette situation concernerait majoritairement une population de retraités.

La précarité énergétique s'explique en partie par la **modicité des ressources de certains ménages**, mais elle relève également du caractère énergivore de certains logements. Il est donc nécessaire d'agir sur tous les fronts : soutenir financièrement les ménages les plus modestes, mettre en place des solutions techniques adaptées et encourager des changements de comportement. Dans les deux derniers cas, **le besoin de formation se fait sentir**. Au-delà des conseils relevant du bon sens, propriétaires, bailleurs sociaux, locataires et travailleurs sociaux doivent développer des compétences spécifiques en matière de lutte contre la précarité énergétique.

PROPOSITIONS

L'amélioration énergétique des parcs immobiliers public et privé est clairement identifiée dans le Plan Climat. Il importe de **tenir les objectifs qu'il définit, voire de les accroître**. Le Conseil de développement souhaite en particulier mettre l'accent sur les orientations suivantes :

1. Partager, valoriser et généraliser à l'échelle de l'agglomération les actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique qui ont porté leurs fruits, comme par exemple :

- les interventions de l'Agence Locale de l'Énergie (ALE), en particulier auprès des ménages en précarité énergétique et en milieu scolaire

- la distribution de kits d'économie d'énergie aux personnes en difficulté à Saint-Genis Laval (Plan Énergie Climat Grand Lyon - Plan d'actions partenarial)

- les expérimentations, ciblant les familles très touchées par la précarité énergétique et les logements énergivores, telles que l'opération Énergie Précarité Rhône conduite par le Pact et Hespul, l'expérimentation Esthia menée par la FAPIL Rhône-Alpes et l'ALE de Lyon...

2. Améliorer le fonctionnement du Fonds social pour le logement, partie "Énergie" et assurer l'articulation avec les autres apporteurs d'aides : CAF, CCAS, EDF...

3. Accélérer l'amélioration thermique des logements privés (en mobilisant les aides de l'ANAH et des collectivités)

4. Développer et optimiser les réseaux de chaleur urbain, afin de diminuer le poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages tout en traitant les déchets

2.5. Précarité et santé⁹

Les processus de précarisation fragilisent l'état de santé et révèlent les failles des prises en charge

Les problématiques liées à la santé n'ont pas été approfondies en tant que telles par le Conseil de développement. Néanmoins, celui-ci souhaite rappeler certaines données préoccupantes concernant la santé des plus pauvres, tirées de la dernière enquête décennale de santé de l'Insee, réalisée au niveau national en 2002-2003 :

> « **Les personnes aux revenus les plus faibles se perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population.** »

> « Si elles déclarent moins fréquemment certaines maladies courantes, comme celles des yeux, elles sont en revanche plus nombreuses, adultes comme enfants, à souffrir de certaines pathologies comme les maladies de l'appareil digestif. »

> « **Elles vont par ailleurs moins souvent chez le médecin**, surtout chez les spécialistes. »

> « Elles sont également moins bien couvertes : **22 % d'entre elles n'ont pas de complémentaire santé** contre 7 % du reste de la population. »

> « **La prévention et le dépistage sont des pratiques beaucoup moins répandues parmi les**

Les conséquences de la grande précarité ne doivent pas être sous-estimées.

En 2009, l'espérance de vie moyenne des passagers du Foyer Notre-Dame des sans-abri se situait à 51 ans, alors que la moyenne nationale s'élevait à 81 ans.

⁹ Le Conseil de développement considère ici la santé dans sa définition la plus large, donnée par l'OMS : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

personnes les plus pauvres, contribuant à creuser encore l'écart entre elles et le reste de la population. »

Les processus de précarisation induisent certainement autant qu'ils entretiennent les souffrances psychologiques.

ATD Quart-monde dénonce un cercle vicieux entre fragilité psychologique et précarité : « La fragilité **psychologique complique énormément, voire empêche, le retour vers l'emploi** et contribue à maintenir les personnes dans une situation de grande précarité, voire de pauvreté ». Le constat des associations et des professionnels est sans appel : **mauvaise image de soi, sentiment d'inutilité sociale, stress, labilité d'humeur, troubles du sommeil...** sont extrêmement répandues parmi les personnes en situation de précarité. Par ailleurs, les influences néfastes de la pauvreté sur la santé mentale ont été clairement démontrées dans la littérature spécialisée, y compris chez les enfants naissant et grandissant dans des situations où l'insécurité est omniprésente (insécurité des conditions matérielles mais aussi des conditions psychologiques des parents).

Les démarches de santé communautaire ont pour particularité d'être portées par des groupes d'habitants, qui identifient ensemble leurs besoins prioritaires et participent collectivement à l'amélioration de leur santé. Mises en place dans plusieurs communes du Grand Lyon via les dispositifs CUCS et Ateliers Santé Ville (ASV), ces démarches ont fait leur preuve et mériteraient d'être renforcées.

IDEES FORTES

La santé - dans ses dimensions sociales, physiques et mentales - résulte d'une interaction entre la personne et l'environnement. C'est pourquoi elle concerne tous les citoyens et acteurs, et pas seulement les spécialistes.

Pour ces personnes en situation de précarité, **la prévention** est au moins aussi importante que l'accès aux soins. Elle peut être développée par **des actions de santé communautaire** qui reposent sur la participation des personnes à l'amélioration de leur santé et favorisent, en outre, le « vivre ensemble ».

Par ailleurs, dans la dynamique de la psychiatrie citoyenne, **des équipes mobiles pluridisciplinaires** en capacité d'intervenir chez les habitants peuvent faire partie du nécessaire renforcement des dispositifs existants.

2.6. « Précarité administrative » : les délais s'allongent, compliquant un peu plus le quotidien des personnes

Cette expression désigne la situation des personnes dépendantes d'une décision administrative pour leur vie courante : attente de papiers, incertitudes sur le montant d'allocations à percevoir (ex. RSA), délais de mise en route des allocations chômage...

Les dispositifs administratifs obéissent à une logique qui n'est pas toujours immédiatement accessible aux personnes auxquelles ils sont destinés : même si les règles d'octroi des aides et indemnités sont claires, les personnes ont souvent des difficultés pour comprendre comment elles vont s'appliquer à leur propre situation. Le Conseil de développement note une tendance à raisonner et à concevoir les dispositifs plutôt pour les classes moyennes, ce qui aggrave l'exclusion des personnes en grande précarité. On constate ainsi **des difficultés fréquentes de compréhension mutuelle** entre les services qui gèrent les dispositifs et les personnes auxquelles ils ont à faire.

Par ailleurs, d'après les associations, **les temps d'attente et donc d'incertitude s'allongent, compliquent le quotidien des personnes, contribuent à les maintenir dans des situations précaires et pèsent sur leur moral.**

En d'autres termes, les personnes ont tendance à subir les décisions des services administratifs et ne sont plus « actrices de leur vie » (intervention du Foyer Notre-Dame des sans-abri).

« Les situations sont souvent de plus en plus complexes et difficiles à régler. Elles impliquent plusieurs services. De ce fait, la personne est renvoyée d'un service à un autre sans qu'il y ait véritablement d'interlocuteur capable de prendre en compte l'ensemble des problèmes et de trouver avec la personne une solution permettant la sortie des difficultés. Il en résulte du découragement et de la rancœur pour la personne, et un temps perdu considérable pour les différents services. »

Un membre de la Commission Solidarité et Cohésion sociale

PROPOSITIONS

Améliorer la fluidité et faciliter l'accès des personnes aux droits et dispositifs d'accompagnement

- Accroître les moyens humains au service des populations précaires pour retrouver une fluidité dans le traitement des demandes.
- Engager un état des lieux des dispositifs existants, en vue d'améliorer les usages actuels
- Améliorer la connaissance mutuelle des professionnels, des associations, du monde économique et des personnes en situation de précarité afin d'optimiser les démarches de prises d'information, d'orientation, de formation, d'embauche, etc.
- Améliorer la coopération entre les différents acteurs de l'agglomération lyonnaise et sur le terrain dans chaque quartier ou commune, etc.
- Améliorer la répartition des « guichets locaux » pour plus d'équité territoriale

2.7. Précarité et regard d'autrui : les personnes en difficultés souffrent d'un manque d'écoute et du durcissement du regard sur eux

La lutte contre la fraude aux prestations, malgré son importance relative comparée à la fraude aux cotisations et à la fraude fiscale, tend à générer un climat de suspicion. Cette dimension de la précarité est clairement relevée par la MRE dans son dossier annuel (2012) : « cette dégradation de la réalité s'est accompagnée ces dernières années d'un durcissement du regard et du discours : obsession de la fraude qui jette le soupçon sur chaque « bénéficiaire », stigmatisation de l'« assistanat », soupçon de fainéantise, opposition entretenue par les médias entre ceux qui seraient « méritants » et les autres, discrédit et opprobre jeté sur des populations marginalisées, indésirables, refoulées ».

« Nous ne sommes pas des « sans voix », c'est vous qui êtes des « sans oreilles » ! »

*Forum des absents du débat public
Conseil de développement, 2009*

« Quand la pauvreté se durcit...
la pauvreté est une violence »

MRE, 2012

S'il est difficile de chiffrer cette facette de la précarité, le Conseil de développement a relevé dans nombre de témoignages de professionnels et d'associations **une aggravation des mécanismes de culpabilisation des personnes sans emploi, en rupture familiale ou encore vivant des seules prestations sociales, contribuant ainsi à leur stigmatisation**. Se sentir considéré comme un être humain avec respect et dignité est essentiel, comme le rapporte notamment ATD Quart-Monde « **le plus dur n'est pas de vivre sans rien, mais d'être considéré comme rien** ».

PROPOSITIONS

Le Conseil de développement insiste sur trois orientations majeures :

1. Développer les lieux d'écoute, d'expression et d'orientation des personnes touchées par la précarité

Pour les personnes les plus en difficulté, si l'écoute ne suffit pas, elle reste un préalable. Des populations sont condamnées au silence car elles ne peuvent même plus exprimer à quelqu'un leur désarroi (ex. bailleurs sociaux absents, numéros saturés, etc.). S'inscrivant dans les réflexions qui ont suivi le forum organisé en 2008 « Être mieux à l'écoute des absents du débat public » le Conseil de développement fait la proposition de développer les lieux d'écoute dans l'agglomération, **avec un maillage géographique favorisant l'accès de proximité**.

De tels dispositifs d'écoute, qui peuvent s'appuyer sur des structures existantes, comme les **centres sociaux**, certains **services publics** déconcentrés ou certaines **associations** déjà mobilisées, doivent aussi être en capacité non seulement d'écouter ces personnes mais aussi de les conseiller sur les démarches à suivre et les contacts à établir. Cette fonction d'écoute doit être reconnue comme une **mission pleine et entière** des structures et personnes qui s'investissent au service des populations précaires.

2. Développer l'engagement citoyen

Être mieux à l'écoute des personnes en difficulté passe aussi par une attention de tout un chacun, c'est une forme d'engagement citoyen (voir partie 6.7).

3. Changer le regard de la société sur la personne et celui de la personne sur la société

Le Conseil de développement souligne ici l'intérêt des dispositifs tels que les **Universités Populaires d'ATD Quart-Monde** ou encore les **Universités Populaires des Parents** qui contribuent à modifier les regards des parents en situation d'exclusion sur les institutions et réciproquement, et plus largement toutes les actions permettant de lutter contre la stigmatisation des personnes précaires, des quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion de Sociale) et de leurs habitants.

3. ZOOMS SUR CERTAINS PUBLICS TOUCHÉS PAR LA PRÉCARITÉ

La précarité a donc plusieurs visages comme cela est rappelé dans la partie précédente. Un noyau dur de personnes cumule plusieurs dimensions de la précarité. Certaines n'ont connu que cette situation au cours de leur vie. Ces personnes sont naturellement au cœur des préoccupations du Conseil de développement. Celui-ci n'a pas la prétention de réaliser une typologie précise des personnes précaires mais souhaite juste **mettre en lumière les problèmes spécifiques de certains groupes de population touchés par l'acuité du phénomène** mais moins présents dans les rapports institutionnels sur le sujet.

3.1. Enfants et déjà pauvres

Comment vit-on la précarité lorsqu'on est enfant ? Le Conseil de développement a abordé cette question avec Bruno Lachnitt (directeur de la MRIE) qui est venu présenter l'étude « Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ? » réalisée en 2011 auprès d'enfants vivant dans des familles pauvres. Tout d'abord, « les enfants en situation de pauvreté ne se perçoivent pas nécessairement comme cela. **Ils sont avant tout des enfants** (...) Quand on questionne leurs besoins, ils disent n'avoir besoin de rien. Ils mettent spontanément en avant leur famille (...) Certains enfants vont jusqu'à adopter un comportement protecteur vis-à-vis de leurs proches. Alors qu'ils traversent l'adolescence, ils n'affichent pas d'opposition vis-à-vis de leurs parents. Ceux qui parlent de leurs parents se montrent plutôt élogieux à leur égard, **quand bien même ils ont conscience des injustices sociales subies par leur famille** ».

Quid des fragilités ? « Si les enfants n'ont jamais exprimé de sentiment de honte, on perçoit les conséquences de la situation de leur famille sur leurs conditions de vie et leur bien-être ». **L'importance des conditions de logement** (avoir une chambre, ou au moins un espace, à soi) **et des repères spatiaux environnant le logement** (rester dans le même quartier, dans la même école) est particulièrement soulignée. » Mais « **c'est surtout au sujet des vacances que les enfants se sentent différents des autres** ».

Autre fait marquant, « **un sentiment de mal-être à l'école** a été évoqué par bon nombre d'enfants. Des difficultés sont apparues comme le redoublement et, dans quelques cas isolés, le rejet de l'école ainsi que la déscolarisation ».

Le risque principal pour les enfants pauvres est qu'**ils intègrent les manques et les frustrations connus dans leur enfance, développent des stratégies d'accommodement à la précarité et ne s'autorisent plus d'autres aspirations.**

« Pour eux, les vacances c'est avant tout ne pas aller à l'école (...) les expériences de vacances relatées et réussies confirment que, loin d'être secondaires, elles permettent de sortir de chez soi, de construire de nouveaux repères, de se retrouver en famille ou entre amis. Elles permettent de revenir au quotidien avec un regard neuf, et occupent une place essentielle dans le développement et le bien-être de l'enfant ».

Bruno Lachnitt, MRIE

PROPOSITIONS

Les enfants doivent pouvoir trouver des interlocuteurs pour exprimer les moments douloureux qu'ils traversent mais aussi leurs aspirations pour l'avenir. L'enjeu est vraiment de « **préserv**er les enfants du sentiment de se sentir différent », en leur montrant qu'ils peuvent réussir leur scolarité, trouver un métier et un logement, créer une famille, en d'autres termes, garder l'espoir d'une vie meilleure.

Le Conseil de développement souhaite insister sur quelques leviers majeurs :

- 1. Faciliter l'accès aux activités péri- et extrascolaires** (loisirs, vacances. Cet aspect doit être particulièrement pris en compte au moment où les rythmes scolaires évoluent.
- 2. Faciliter la scolarisation des enfants d'origine étrangère ne maîtrisant pas le français**, des délais importants d'attente ayant été constatés :
 - **renforcer les classes d'intégration** existantes
 - imaginer des actions de sensibilisation ou d'accompagnement des équipes pédagogiques afin de dépasser les réticences de certaines.
- 3. Permettre la scolarisation précoce des enfants** (dès 2 ans) comme élément d'intégration et de lutte contre la reproduction des inégalités.
- 4. Soutenir les démarches de soutien scolaire à l'école primaire** afin de consolider l'acquisition des savoirs élémentaires (ex. association lyonnaise Savoir Lire).
- 5. Renforcer les aides et solutions concernant les gardes d'enfants**, comme éléments d'intégration et de lutte contre la reproduction des inégalités (voir également partie 3.3).

3.2. Les jeunes, « une génération précaire »

Les moins de 25 ans ne constituent pas une population homogène : étudiants, travailleurs, chômeurs, jeunes parents, adolescents « tardifs »... Pourtant, ils semblent tous particulièrement vulnérables aux problèmes de la société. Les raisons sont multiples : ils doivent prouver leur stabilité pour trouver un logement alors que le marché de l'emploi exige qu'ils soient particulièrement mobiles et flexibles, le besoin d'accompagnement pour leur permettre de rentrer dans un premier logement est toujours plus important, ils ne relèvent plus de l'aide sociale à l'enfance, leurs conditions d'obtention du RSA sont particulièrement drastiques (exigence de deux années d'emploi), etc. Les jeunes constituent « une génération précaire », cela ne fait pas de doute pour le Secours catholique qui a intitulé ainsi un récent rapport national (2010). Le Conseil de développement rejoint le constat de cette association : « Les jeunes subissent de plein fouet la crise économique et sociale. Ils sont plus diplômés, plus qualifiés que les générations précédentes, mais paradoxalement plus précaires. **Ils cumulent tous les risques** ».

« Fondamentalement, la société française n'aime plus ses jeunes (...) Les jeunes ont toujours été surreprésentés parmi les mal-logés, mais (...) la nouveauté réside dans l'abandon institutionnel de la jeunesse, que les structures familiales ne parviennent plus à soutenir et qui se traduit dans les faits par une difficulté des jeunes à assouvir leurs besoins les plus basiques, nécessaires à leur survie : manger, se loger ».

Fondation Abbé Pierre

La précarité empêche les jeunes de construire leur vie. « Le passage de l'enfance à l'âge adulte s'est profondément transformé depuis trente ans. Ce qui était alors une transition courte permettant de passer de la formation à l'emploi, de trouver un logement et de fonder une famille, est devenu un parcours du combattant. **La jeunesse est un âge fragile où se crée l'identité**, où ceux qui peuvent rester assez longtemps dans leur famille ont le temps de se construire, de se tromper, de recommencer. Les autres, qui n'ont pas de soutien familial, ont d'autant plus de mal à traverser cette phase de transition » (Secours catholique).

Ne connaître que la précarité peut être lourd de conséquences sur le parcours scolaire des jeunes, leur équilibre psychologique, leur confiance en l'avenir, etc. **Beaucoup ont le sentiment de ne pas avoir le choix.** Certains « décrochent » et les parcours de réinsertion sont difficiles.

La précarité ne crée-t-elle pas des « bombes à retardement », menaçant les jeunes eux-mêmes et la société toute entière, comme l'exprimait une membre du Conseil de développement ?

IDEES FORTES

Il ne s'agit pas de stigmatiser un peu plus la jeunesse en difficultés mais bel et bien de rappeler ce constat alarmant et la nécessité de **porter les efforts sur ce public** (lutte contre le décrochage scolaire, orientation professionnelle, accès au logement et à l'emploi etc.).

Le Conseil de développement dans sa contribution au CUCS (politique de la ville) de juin 2011 avait formulé plusieurs propositions : étendre l'expérience des « missions de veille » du décrochage scolaire dans les collèges, promouvoir une politique ambitieuse d'accueil des stagiaires dans l'agglomération sous l'impulsion du Grand Lyon, développer les partenariats avec les associations et les entreprises, soutenir le service civique volontaire, l'école de la deuxième chance, etc.

3.3. Les familles monoparentales, prises dans un cercle vicieux

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus pauvres dans notre pays. L'analyse de la MRIE sur les évolutions des phénomènes de pauvreté et précarité sur les deux dernières décennies en Rhône-Alpes le met clairement en évidence : « la grande pauvreté (...) a augmenté ces dernières années. Elle touche principalement les familles monoparentales » (dont le chef de famille est une femme dans 85 % des cas).

Pourquoi ? **La séparation conjugale appauvrit la famille**, la personne ayant la garde des enfants doit faire face à des charges incompressibles que la pension alimentaire (si elle existe et si elle est versée régulièrement) ne parvient pas à régler.

En outre, travailler implique nécessairement de trouver un mode de garde. Or, il est très difficile d'obtenir des places dans des structures (en particulier à des horaires dispersés ou étendus) et surtout de les assumer financièrement. Ainsi, **de nombreuses personnes abandonnent leur projet professionnel faute de pouvoir organiser un mode de garde pour leurs enfants.** Elles s'éloignent durablement de l'emploi et entament un peu plus leurs chances de sortir de la précarité.

« Je n'ai pas de voiture. Comme je suis seule avec mon fils, le problème, c'est d'arriver à être à l'heure au travail, il faut le déposer à la crèche. En fait, il faut que j'arbitre entre la nounou et les heures de travail. Lorsque je cherche un contrat, je fais en sorte de ne pas travailler trop loin. Je ne peux pas me le permettre. Quand on est seule, on n'a aucune marge de manœuvre. Ça influe sur les choix professionnels. »

Pour le logement, ces familles se tournent majoritairement vers l'habitat social, mais celui-ci est déjà saturé. Faute de logement, nombre d'entre elles sont accueillies dans les structures

Une personne en situation de précarité, cf. Enquête qualitative « Les Grand Lyonnais et l'économie », 2013

d'hébergement. Dans le département du Rhône, la MVS, qui assure le suivi des dispositifs d'hébergement a pu observer la forte représentation des hommes seuls et des familles monoparentales parmi ces demandeurs. Entre janvier 2009 et juin 2012, 37 % des ménages demandeurs sont des hommes seuls et 25 % des familles monoparentales.

Enfin, faire face seul aux difficultés du quotidien affecte les responsables de familles monoparentales. **Beaucoup traversent des périodes de déprime, voire de dépression.** Ces situations se répercutent sur toute la famille : « **peut-on rester parent quand on vit dans une grande précarité ?** » (membre de la commission Solidarité et Cohésion sociale).

IDEES FORTES

Améliorer la situation de ces parents est complexe car ils se trouvent au cœur d'un faisceau de difficultés qui se conjuguent les unes aux autres. Les premiers leviers à actionner semblent les suivants :

1. Rompre l'isolement des parents

2. Renforcer les aides et solutions concernant les gardes d'enfants. Sans solutions de garde, le retour à l'emploi est quasiment impossible. Par ailleurs, le soutien aux solutions de garde contribue à lutter contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge, tout en développant l'emploi pour les assistantes maternelles.

3.4. Les femmes, quand la précarité et les inégalités se conjuguent

La précarité semble aujourd'hui toucher le public féminin avec une acuité particulière. Dans son rapport publié en novembre 2012, le Secours catholique fait le constat suivant : « Si en 2001, le Secours catholique rencontrait autant de femmes que d'hommes, dix ans plus tard, 57 % des adultes en situation de pauvreté sont des femmes. ».

Quelles sont les causes de cette situation ?

Si la crise économique joue un rôle d'amplificateur, elle n'est pas la cause première. D'autres facteurs, tels que la monoparentalité, les violences conjugales ou le logement précaire, sont bien identifiés.

Plus rarement évoquées et pourtant déterminantes, **les inégalités professionnelles font partie intégrante du problème de la précarité des femmes** : malgré une meilleure réussite scolaire, les femmes rencontrent des difficultés spécifiques au cours de leurs parcours professionnels : orientation vers des emplois moins qualifiés, recours au temps partiel (majoritairement subi), interruption de carrières, inégalités dans l'accès à la formation continue, inégalités des salaires et donc des retraites.

En 2010, 70,4% des salariés en sous-emploi sont des femmes, 73,4% en 2011.

(source : INSEE, 2012)

De 1995 à 2011, les ¾ des salariés à bas salaires sont des femmes.

(source : DARES, 2012)

Le problème de la précarité des femmes n'est donc pas « détachable » de celui des inégalités femmes/hommes qui doit être mieux pris en compte. En la matière, la convention cadre Rhône-Alpes, territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui a été passée début 2013 entre l'État, la Région, le Rectorat de Lyon, le Rectorat de Grenoble et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, constitue un facteur de progrès à souligner.

IDEES FORTES

Le Conseil de développement souhaite rappeler que **l'égalité femmes/hommes est un levier de progrès pour notre société.** Il insiste sur la nécessité de **travailler pour une vraie connaissance des problèmes de précarité et de pauvreté des femmes**, très peu étudiés actuellement, notamment en systématisant le recueil de données genrées dans tous les secteurs d'études et d'activités.

3.5. Les personnes souffrant de troubles psychiatriques, oubliées des dispositifs

« Selon les estimations des acteurs de terrain, **un SDF sur deux souffrirait de troubles mentaux nécessitant une prise en charge sur la durée**. Mais faute de moyens et de lieux spécialisés pour les prendre en charge, ils doivent se contenter des quelques équipes mobiles de psychiatres, qui, à l'instar d'interface SDF, tentent de pallier le manque de moyens et se déplacent toute la journée pour aller au contact de ces personnes là où elles se trouvent c'est-à-dire dans la rue », rapporte la Fondation Abbé Pierre.

Et lorsque les troubles sont trop envahissants, « il faut choisir entre l'hospitalisation et rien du tout, il n'existe que peu de dispositifs d'aide et de prise en charge » (ATD Quart-Monde).

En la matière, le mouvement de « désinstitutionnalisation » de la psychiatrie des années 1990, qui a abouti à la fermeture de nombreux lits en services psychiatriques (plus de 5000 en Rhône-Alpes), n'a rien arrangé concernant la prise en charge de ces personnes souffrant de pathologies.

Notons enfin qu'il existe aussi toute une population de personnes fragiles, qui se retrouvent prises dans un cercle vicieux entre précarité et souffrance psychique. Sans nécessiter des soins en établissement, ces personnes mériteraient d'être davantage soutenues et écoutées.

« Les dispositifs de l'urgence sociale sont embolisés, autant matériellement qu'en termes de fonctionnement, par ces problèmes de santé mentale, déconnectés des problématiques d'insertion, au moment même où, pour répondre aux exigences de disponibilité vis-à-vis des besoins nouveaux, les mêmes dispositifs font l'objet d'une injonction au turn-over, par les autorités publiques. [...] Tout se passe comme si le problème de la santé mentale dans la rue n'existait pas et, comme toute difficulté occultée, celle-ci fermente et finit par s'exprimer de manière explosive »

(Fondation Abbé Pierre)

IDEES FORTES

Les personnes en souffrance psychiatrique, les personnes en souffrance sociale et celles conjuguant les deux ont recours bien souvent aux mêmes interlocuteurs, les services sociaux. Si les travailleurs sociaux, éducateurs et bénévoles sont familiers de la souffrance sociale liée à la précarité, ils se retrouvent aussi à prendre en charge des personnes qui relèvent de la psychiatrie et à développer des pratiques auxquelles ils n'ont pas été formés. Cette situation ne peut durer davantage et les institutions doivent **réévaluer cette question à la croisée du social, de la santé et du politique à l'aune de la crise actuelle.**

4. UNE GÉOGRAPHIE DE LA PRÉCARITÉ ?

Si les indicateurs de la précarité montrent son aggravation globale, le Conseil de développement a souhaité s'intéresser à la géographie de la précarité et en particulier aux quartiers prioritaires des CUCS. Comment évoluent les écarts entre les quartiers de la géographie prioritaire et le reste de l'agglomération ? La mobilisation de moyens spécifiques pour les quartiers CUCS parvient-elle à compenser l'acuité de la crise et les transformations profondes de la société auxquelles ils n'échappent pas ?

4.1. Une répartition inégale de la précarité sur le territoire

D'après les données de la Caisse d'Allocations familiales (Caf) du Rhône, **les poches de précarité se situent essentiellement dans la banlieue Est de Lyon**. Trois communes sont particulièrement touchées avec un taux d'allocataires à bas revenus¹⁰ fin 2010 supérieur à 50 % : Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons. Utilisant un indicateur composite de précarité¹¹, l'étude de l'Insee de septembre 2010 montre également que la précarité reste concentrée à l'Est de l'agglomération. « Vaulx-en-Velin est la commune où tous les indicateurs atteignent leur valeur maximale. Vénissieux, Saint-Fons et Givors présentent les mêmes caractéristiques à un degré moindre ».

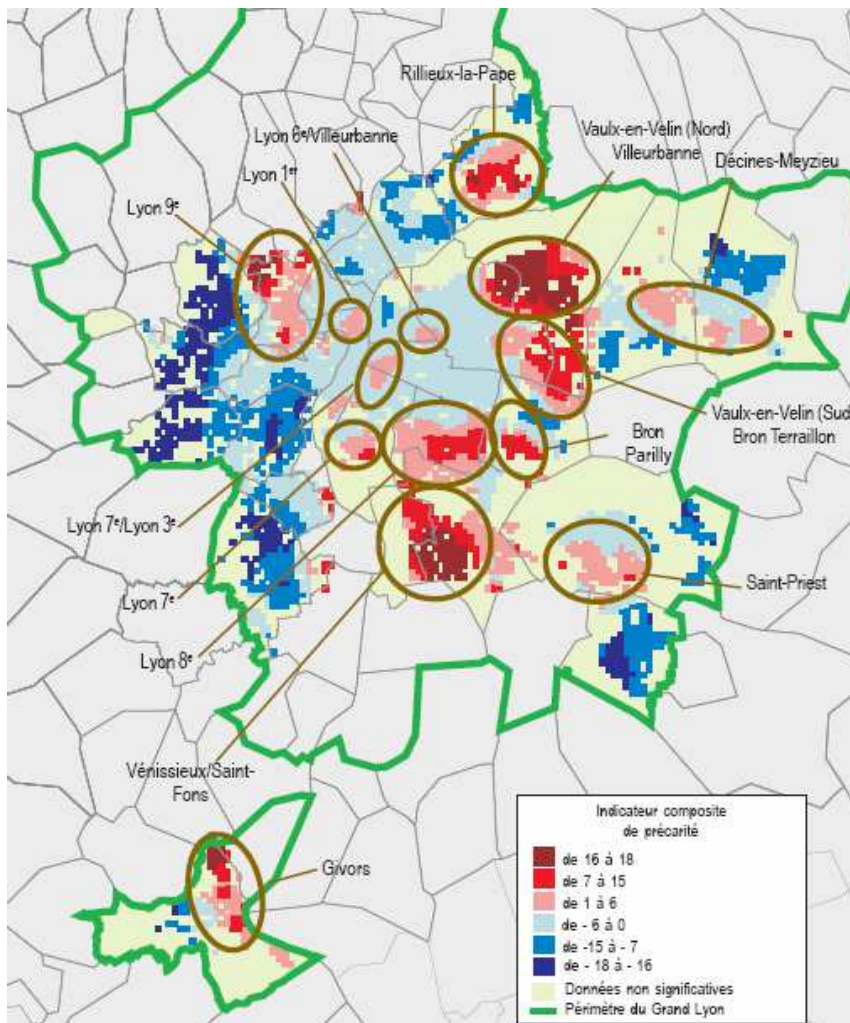
Par ailleurs, l'étude de l'Insee met en évidence **quatorze espaces conséquents de précarité sur les dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants du Grand Lyon**. Ils se répartissent sur onze communes : Bron, Décines-Charpieu, Meyzieu, Givors, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons et Villeurbanne (voir carte ci-dessous).

Ces espaces de précarité « correspondent en général aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, même si trois d'entre eux ressortent, sans être classés parmi eux ». Il s'agit de « Bellecombe-Charmette » qui se situe à la frontière du 6^e arrondissement et de Villeurbanne, du Sud de Perrache (2^e arrondissement) et de « Gorge de Loup » (9^e arrondissement).

L'étude de l'Insee montre également que les espaces de précarité dans l'agglomération sont hétérogènes, certains espaces étant plutôt touchés par la précarité monétaire (Guillotière, Pentès de la Croix-Rousse, Gerland, Bellecombe-Charmette) ; d'autres, par la précarité familiale (certains quartiers de Saint-Priest, Décines-Charpieu ou Meyzieu), d'autres enfin cumulant tous les types de précarité (banlieue Est, 8^e et 9^e arrondissements de Lyon).

10 Allocataires ayant des revenus inférieurs à 956 euros par mois (hors étudiants et + de 65 ans)

11 Cet indicateur tient compte de neuf paramètres caractérisant la précarité monétaire, la précarité de l'emploi et la précarité liée aux familles en difficulté. Quatre sources ont été mobilisées pour l'étude citée et réalisée à partir des données de 2006 et 2007 : la Caf, l'ANPE, les déclarations annuelles de données sociales et la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie).



Indicateur composite de précarité dans le Grand Lyon
 Source : Lettre de l'Insee Rhône-Alpes n°130, septembre 2010

« La précarité en tant que processus ne se limite pas à un problème territorial et géographique, elle constitue au contraire un problème social global et collectif, une question de société, dont les enjeux à court et moyen terme sont inquiétants. En effet la concentration de la précarité dans certains quartiers entraîne des conséquences qui menacent notre vivre ensemble, bien sûr, mais aussi, plus largement, notre système social républicain et démocratique. »

Un membre du Conseil de développement

4.2. Quid de l'évolution de la précarité dans les quartiers en politique de la ville ?

D'après l'Observatoire partenarial de la Cohésion sociale et territoriale (2012), dans les quartiers CUCS, « le profil de la population reste en partie inchangé : plus jeune, plus de familles nombreuses, moins de cadres supérieurs, davantage d'ouvriers-employés que dans le reste de l'agglomération. Mais, des évolutions sont constatées dans certains quartiers CUCS ces dix dernières années : une diminution de la taille des ménages, un vieillissement de la population, une surreprésentation des familles monoparentales, une hausse des actifs ouvriers-employés ».

Concernant l'évolution des revenus, on note une augmentation du revenu médian de 4,6 % dans l'agglomération lyonnaise entre 2006 et 2009. Les quartiers CUCS ont, dans l'ensemble, bénéficié de cette amélioration mais de manière très hétérogène : des hausses comprises entre 6,5 et 9 % pour Vaulx-en-Velin, Grigny, Lyon 9^e, Feyzin, Saint-Priest, Lyon 7^e ou encore Bron, des hausses très modérées (< 3 %) pour Saint-Fons et Lyon 8^e. Vénissieux, en revanche, enregistre une baisse de 4 % et la diminution est encore plus marquée pour les ménages les plus modestes.

Diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population... Les quartiers CUCS n'échappent pas aux évolutions de la société qui favorisent la précarité. Ces quartiers qui cumulent les difficultés tendent à engendrer de la violence, des replis communautaristes, etc.

Comment interpréter ces variations ? Il est difficile de savoir si l'augmentation des revenus est liée à une amélioration de la situation des ménages ou à l'installation de ménages plus favorisés, en lien avec la progression de la mixité sociale dans certains quartiers. L'étude montre clairement qu'**une évolution favorable des revenus au niveau des communes peut cacher des évolutions défavorables pour les ménages les plus modestes**, c'est notamment le cas à Vaulx-en-Velin. « A l'inverse, une baisse sensible des niveaux de revenu, comme à Vénissieux, est probablement le résultat d'une précarisation des résidents couplée à l'accueil de nouveaux ménages aux revenus très modestes et peut-être le départ d'une partie des plus solvables ».

La plus grande vigilance s'impose donc dans l'interprétation des chiffres. **La situation des territoires et la situation des personnes ne doivent pas être confondues sous peine de rendre invisible l'aggravation de la précarité.**

Par ailleurs, **ces éléments objectifs ne doivent pas nous faire oublier que la « précarité ressentie » peut être différente selon les communes ou quartiers où l'on habite.** Les écarts par rapport aux milieux environnants sont sans doute à prendre en compte...

IDEES FORTES _____

Dans certains quartiers de l'agglomération, la **concentration** de personnes en difficulté ou en précarité ne fait qu'**aggraver** les processus d'exclusion, d'où **l'importance de la politique de la ville et de la nécessaire mobilisation de moyens renforcés sur les quartiers les plus en difficulté.**

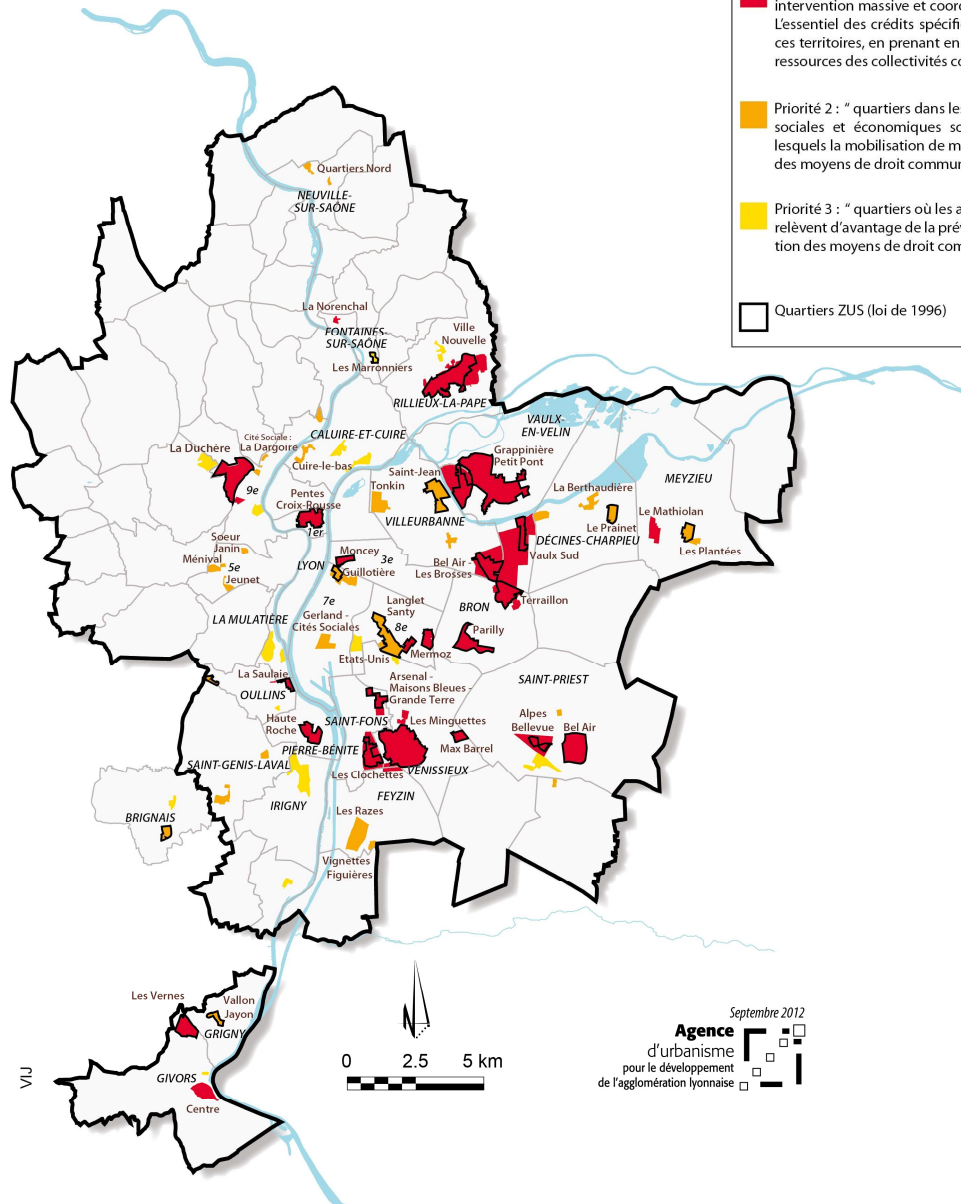
Le Conseil de développement considère que la lutte contre la précarité et l'accompagnement des personnes en situation de précarité est **d'abord une question sociale**, mais qu'elle comporte aussi une **dimension territoriale**

A travers cette double dimension, il souhaite souligner **la nécessité d'une prise en charge de la précarité par le droit commun** (de l'Etat et des collectivités locales et territoriales) : il existe des personnes en difficultés un peu partout dans l'agglomération, y compris hors des quartiers prioritaires. Certaines d'entre elles souffrent d'un manque de considération, de formes d'isolement voire d'exclusion. La vigilance concerne tous les territoires de l'agglomération

Dans le même esprit, le Conseil de développement insiste également sur l'idée qu'aux cotés des indispensables dispositifs de soutien et d'accompagnement individuel (conseil général, CCAS, CAF...) doivent être développées des **démarches collectives**, s'appuyant notamment sur le monde associatif et sur des lieux de médiation, qui favorisent l'insertion et la socialisation des personnes concernées, souvent victimes de processus d'isolement et de repli sur soi.

Dans chaque Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), la circulaire du 24 mai 2006 définit trois degrés de priorité :

- Priorité 1 :** " quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée est indispensable. L'essentiel des crédits spécifiques seront mobilisés sur ces territoires, en prenant en compte les charges et les ressources des collectivités contractantes. "
- Priorité 2 :** " quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire. "
- Priorité 3 :** " quartiers où les actions à mettre en oeuvre relèvent d'avantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun. "
- Quartiers ZUS (loi de 1996)**



Les quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
 dans le Grand Lyon
 Source : Agence d'urbanisme, septembre 2012

5. FACE À LA PRÉCARITÉ, DES RÉPONSES ÉCLATÉES ET UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS : ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE

L'action sociale est au cœur de la lutte contre la précarité mais ne saurait apporter des réponses satisfaisantes sans que l'ensemble des politiques publiques soient mobilisées. Il nous paraît cependant nécessaire de porter un regard sur les politiques d'action sociale en particulier dans le contexte du nouvel acte de la décentralisation.

En matière d'action sociale, l'organisation des compétences impliquant de nombreux acteurs apparaît aujourd'hui particulièrement complexe :

- **L'État**, garant de la solidarité nationale, prend en compte les populations les plus fragiles (personnes d'origine étrangère, SDF...), définit les règles et les montants d'attribution du RSA et est compétent en matière d'hébergement.
- **Le département** est le chef de file de l'action sociale et assure ses obligations légales : les prestations d'aide sociale, la prévention sanitaire (protection maternelle et infantile), les services sociaux (enfance, famille, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées) et des missions d'insertion (RSA).
- **Les communes** interviennent de façon complémentaire, via ce qu'on appelle l'aide sociale facultative. Le CCAS (centre communal d'action sociale) mène « une action générale de prévention et de développement social dans la Commune » par le biais de « prestations en espèces remboursables ou non et de prestations en nature » comme l'énonce le Code de l'action sociale et des familles. Les interventions sont très diverses : accompagnement social, surendettement, logement, aides aux démarches, aide alimentaire, hygiène, microcrédit, etc. A noter également que se développe la coopération entre CCAS **à l'échelle intercommunale**.
- S'ajoutent naturellement **la Caf** (qui met en œuvre divers dispositifs de soutien individuel à financement public), **les bailleurs sociaux, les centres sociaux, les nombreuses structures associatives**, etc.

Une des particularités dans le Rhône est le grand nombre de **partenariats conventionnels** entre le Conseil général, les CCAS et des associations. « Ces partenariats variés permettent d'épouser les différents contours de la précarité » (intervention du Conseil général du Rhône en séance). De même, le département a à cœur d'utiliser toute la palette de dispositifs d'aides imaginés par le législateur. Par exemple, les contrats de 7h, vivement critiqués, sont intéressants pour certains publics comme les parents isolés ou des personnes très éloignées de l'emploi ayant besoin d'un « marche-pied » pour retrouver des habitudes de travail. Ces choix se défendent mais ils contribuent aussi à la complexité du paysage de l'action sociale.

Actuellement, **le Grand Lyon** n'a pas de compétences directes en termes d'action sociale mais il peut tout à fait intervenir via le prisme de ses compétences, par exemple l'habitat et le logement social, le développement économique, les déplacements, etc.

La future métropole de Lyon qui se constituera par intégration des compétences issues du Conseil Général et du Grand Lyon **est une opportunité à saisir**. Elle doit être l'occasion de réfléchir à une recomposition des partenariats, avec les CCAS aux échelles communales et intercommunales comme avec les autres structures, ainsi qu'à une meilleure articulation des politiques d'agglomération et des actions de proximité.

IDEES FORTES

- Renforcer les synergies entre les différents acteurs intervenant auprès des publics en précarité.

Le levier du partenariat a fait ses preuves, mais des marges de progression sont possibles pour mieux répondre aux publics précaires : meilleure circulation de l'information entre les acteurs, suppression des dispositifs doublons, actions de prévention coordonnées, etc.

- S'appuyer sur les futures avancées institutionnelles pour simplifier et coordonner la réponse aux besoins : par exemple en matière de logement, des actions sont conduites pour un Accompagnement Vers et Dans le Logement (dispositif AVDL financé par l'Etat) et il est dans la mission des conseils généraux de financer et organiser l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : ces missions, proches dans leurs objectifs, mériteraient sans doute de faire l'objet d'un rapprochement pour mieux assurer leur complémentarité)

- Ouvrir le chantier « cohésion sociale et territoriale » de la future métropole lyonnaise, occasion de « revisiter » l'intervention des différents acteurs, d'organiser les complémentarités et de nouvelles synergies entre politiques publiques locales, d'innover et d'expérimenter.

6. PROPOSITIONS TRANSVERSALES

6.1. S'appuyer sur les paroles et expertises des personnes en situation de précarité

1. Faire en sorte que la parole des précaires s'exprime

- **Renforcer les moyens des mouvements d'éducation populaire**, soutenir les associations de taille intermédiaire développant l'éducation populaire, avec un fond de garantie (cf. les propositions actuelles du CPCA « Coordination permanente des coordinations associatives »).

- Reconnaître aux structures qui accueillent les personnes en situation de précarité **la mission de recueillir et d'organiser la parole** et y mettre des moyens.

2. Reconnaître et valoriser l'expertise individuelle et collective des personnes touchées par la précarité

- Développer et valoriser les dispositifs permettant une prise en compte effective de l'expertise des personnes précaires au sein des structures (ex : Conseil de vie sociale) et leur participation aux décisions les concernant.

- Soutenir les actions collectives s'inscrivant dans une dynamique d'empowerment, avec constitution d'un réseau local.

3. « Rapprocher les mondes », en multipliant les espaces de rencontre entre les personnes absentes du débat public, les élus, les autres citoyens, etc., afin de développer un dialogue, une compréhension réciproque et une culture commune, dans la durée (ex. activités culturelles, loisirs, manifestations, fêtes, workshops, etc.).

4. Propositions complémentaires pour les communes :

- Dédier une ligne budgétaire pour l'évaluation des mesures prises pour lutter la précarité.
- Organiser un groupe de suivi des décisions prises.
- Organiser au sein de chaque service municipal des rencontres avec les personnes concernées afin d'établir une co-ingénierie par les communes.

5. Propositions d'engagement du Conseil de développement vis-à-vis de la participation des personnes en situation de précarité

- Rencontrer les citoyens dans leur quartier ou lieux de vie.
- Organiser la participation aux travaux du Conseil de développement de collectifs de personnes précaires disposant d'une expertise sur certaines thématiques.
- Répercuter les réflexions et propositions des personnes précaires auprès des élus.

6.2. Répondre à la précarité par la proximité : ré-humaniser nos relations

1. Conserver des accueils physiques pour tous les services du quotidien et les canaux d'information « classiques »

Certaines personnes en difficultés sont très mal à l'aise avec le fait de ne plus avoir d'interlocuteurs et de devoir utiliser des boîtes vocales, des numéros spéciaux où il faut taper ses identifiants, ou encore de devoir s'informer par internet (ex. pour les informations concernant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse).

2. (Re)-créer des emplois utiles, par exemple en s'appuyant sur des dispositifs du gouvernement (ex. les « emplois d'avenir »).

A vouloir toujours « faire plus avec moins », on a supprimé des emplois essentiels (ex. gardiens d'immeuble, personnes accompagnant les démarches administratives, agents d'accueil, etc.). « Les moins bien armés, c'est-à-dire les plus précaires, sont les plus touchés, les autres se débrouillent », témoigne un membre de la commission Solidarité et Cohésion sociale. Ces emplois sont pourtant essentiels pour accompagner les personnes : ils contribuent à la solidarité et à « faire société ».

3. Faire évoluer la formation des professionnels et des bénévoles et aider les accompagnants

Afin d'éviter une standardisation des accueils et des réponses et de répondre plus efficacement aux besoins, il importe de former davantage les professionnels à aller sur le terrain, à aller au-devant des personnes en situation de précarité, à les considérer comme des acteurs à part entière, etc.

Par ailleurs, le besoin d'une meilleure prévention des risques psychosociaux se fait sentir auprès des professionnels et bénévoles côtoyant la précarité quotidiennement et ses corollaires : la souffrance, le stress, la violence, etc.

6.3. Améliorer l'accès aux droits

Un constat alarmant qui concerne plusieurs dispositifs : de nombreuses personnes n'ont pas effectivement accès aux aides et prestations auxquelles elles ont droit. Voici différents leviers pour améliorer l'accès aux droits :

- Demander **la gratuité de tous les services téléphoniques indispensables** pour mener une vie décente (ex. EDF), en particulier tous les numéros d'appel aux services publics
- **Simplifier** les démarches, les guichets, etc., en développant les lieux d'écoute, d'expression et d'orientation des personnes touchées par la précarité (voir partie 2.7)
- **Se saisir de la question des délais** de réponse, de prise en charge, d'ouverture des dossiers, etc. Ceux-ci s'allongent et contribuent à maintenir ou à aggraver la précarité. Pour certains, l'espoir est entretenu, pour d'autres, ces délais sont décourageants.
- **Améliorer la qualité des informations diffusées** au sein des dispositifs d'aide et d'information (précisions, mises à jour, orientations sur tel ou tel interlocuteur, etc.). Cela est déterminant pour les démarches à accomplir dans les délais et auprès des différents services.
- **Aller vers une participation plus large et plus active des bénéficiaires** (voir ci-dessus)

6.4. Renforcer les politiques sociales en période de crise. Zoom sur le RSA

Le Conseil de développement réaffirme son soutien aux différents acteurs de l'action sociale (CCAS, Conseil général, CAF, associations, etc.), qui jouent un rôle crucial, tout particulièrement en période de crise.

Il souhaite tout particulièrement insister sur la nécessité de repenser le RSA et sa mise en œuvre locale : force est de constater qu'après 3 ans d'existence, le dispositif de RSA ne remplit que partiellement ses objectifs. Une enquête menée par la MRIE a mis en évidence le sentiment des allocataires d'**être en situation de survie**, contraints à arbitrer entre des besoins dits « primaires ». Autre constat alarmant plaidant pour une évolution de ce dispositif : **le non-recours au RSA**. Afin d'améliorer le dispositif et de sécuriser les parcours des bénéficiaires, le Conseil de développement s'associe aux préconisations de la MRIE et soutient en particulier les propositions suivantes :

- renforcer la participation des allocataires dans les instances du RSA et travailler avec eux les courriers destinés aux bénéficiaires afin d'améliorer l'accès et la compréhension des informations ;
- lutter contre les effets néfastes de la stigmatisation liée au dispositif RSA via une communication plus équilibrée et contrant les idées reçues (ex. le document réalisé par ATD Quart-Monde avec la MRIE « les idées fausses ça suffit ! ») ;
- améliorer le fonctionnement des dispositifs (RSA, APL....) afin de limiter les indus. Les personnes en situation de précarité n'ont pas à « faire les frais de l'impossibilité du système administratif de faire preuve d'une réactivité suffisante » (MRIE).

6.5. Réaffirmer le rôle-clé des associations d'aide et défendre leur pérennité

Les associations d'aide en général pâtissent de la complexification des démarches administratives liées aux demandes de financement. Nombre d'entre elles souffrent des variations et d'un manque de visibilité / sécurité de leurs subventions. Elles se retrouvent elles- même en situation de précarité. Or, rogner sur les financements n'engendre en fait aucune économie car le coût social engendré est très important.

C'est pourquoi le Conseil de développement entend souligner la nécessité de :

- privilégier les engagements de subvention/convention pluriannuels
- reconnaître le rôle des associations dans la construction du lien social et le développement de la citoyenneté
- reconnaître l'identité et la spécificité du projet associatif de chaque structure dans leurs engagements auprès des populations en situation de précarité

6.6. Engageons-nous, engagez-vous !

Face à l'ampleur des problèmes, dans un contexte de crise économique, le Conseil de développement souhaite appeler à un engagement de tous, habitants, associations, acteurs économiques, etc., aux côtés des collectivités et acteurs publics. Chacun, à son échelle, a son rôle à jouer, pour prévenir ou améliorer les situations de précarité : l'engagement bénévole doit être un complément, et non un substitut, des politiques publiques et du travail salarié.

Le Conseil de développement rejoint en ce sens **l'appel à l'engagement** de Martin Hirsch¹² : « Il ne doit pas être sorcier de mesurer l'engagement comme on mesure d'autres variables économiques et

12 Martin Hirsch est Président de l'Agence du service civique, coprésident de l'action tank Entreprise et Pauvreté et auteur de *La Lettre perdue. Les racines de l'engagement* (Stock, 2012). Extrait de *L'Express*, publié le 28/01/2013

sociales et de **viser une croissance de l'engagement d'au moins 5% par an**. On peut parier qu'une société française plus engagée serait une société plus entreprenante, mais aussi plus solidaire, plus créative, plus enthousiasmante. Mais c'est probablement un principe trop simple pour être pris au sérieux... Au lieu de le déplorer, suscitons l'engagement! ».

Voici différents leviers pour susciter l'engagement sur le territoire :

1. Développer une culture de l'engagement et ce, le plus tôt possible, c'est-à-dire pendant ses études ou sa vie active, et non seulement au moment de la retraite :

- intégrer la formation au bénévolat dès le collège-lycée et dans les grandes écoles et universités et valoriser l'engagement (en tenir compte dans l'examen des dossiers, dans l'attribution des « unités d'enseignement » comme le fait par exemple l'école de commerce de Bordeaux, etc.)
- soutenir l'engagement des jeunes à travers le service civique
- **inciter l'engagement des actifs via des mesures au sein de l'entreprise ou de l'administration** permettant de s'engager 1 semaine par an ou 1 jour par mois dans des projets sociaux, dans un autre univers que le sien, etc.
- généraliser les chartes de bénévolat (qui existent dans les grandes associations) afin de pérenniser les engagements
- inciter davantage au jumelage d'associations et d'entreprises, d'associations et d'établissements scolaires, etc.

2. Valoriser les diverses formes d'expression de la solidarité et sensibiliser les acteurs à ces bonnes pratiques : actions de parrainage par des acteurs économiques (ex: Fondation FACE), mécénat d'entreprise, social business, épargne solidaire, service civique, bénévolat au sein d'associations caritatives.

4. Proposition d'engagement du Conseil de développement : organisation d'un « Forum de l'engagement » afin de susciter une prise de conscience et un engagement bénévole, faire caisse de résonance des initiatives existantes et faciliter la mise en relation des personnes souhaitant s'engager et des associations ayant besoin de bénévoles.

6.7. Faire de la précarité une préoccupation de toute politique publique

Ce principe consiste concrètement à inclure **systématiquement** un volet « prise en compte des situations de précarité » dans les politiques publiques, **quel que soit le sujet**.

L'ensemble du processus de construction d'une politique publique est concerné : la mise à l'agenda du sujet, l'élaboration de l'action, le processus décisionnel, la mise en œuvre et l'évaluation. Pour chacune de ces étapes, les publics précaires doivent être considérés et/ou associés au même titre que d'autres citoyens lorsque cela est possible.

Ce principe n'a pas pour objectif de complexifier un peu plus les processus en y ajoutant encore de nouveaux participants, mais bel et bien d'**améliorer l'efficacité des politiques publiques et de permettre à tous d'en bénéficier**.

On ne saurait se contenter des grands domaines que sont le développement économique, l'habitat et les transports, les actions culturelles et sportives, la vie scolaire, la participation citoyenne... Ceux-ci présentent des enjeux importants mais, à chaque fois, il est nécessaire de se poser la question : **l'action menée contribue-t-elle à réduire la précarité ou risque-t-elle d'accroître les disparités ?**

Exemples de prise en compte de la précarité dans les politiques publiques locales (pour plus de détails et pistes d'actions concrètes, voir parties 2 et 3 de cette contribution)

Développement économique :

- Favoriser la création d'activités et d'emplois accessibles aux personnes les moins qualifiées, notamment recréer des emplois utiles (gardiens d'immeuble, agents d'accueil...)
- Étendre les clauses d'insertion existant dans les marchés publics aux délégations de service public et aux marchés privés, etc.
- Valoriser les initiatives entreprises-associations contribuant à établir des passerelles entre les « mondes »

Emploi/ Insertion :

- Renforcer les moyens dédiés à la formation professionnelle et à l'insertion et améliorer leur efficience
- Renforcer les aides et solutions concernant les gardes d'enfants, en particulier pour les familles monoparentales

Logement :

- Adapter l'offre (aujourd'hui insuffisante) d'hébergement d'urgence en mobilisant une offre nouvelle et en réquisitionnant si besoin les bâtiments non utilisés
- Conforter et soutenir durablement la construction de logements « très sociaux » (PLAI et autres logements d'insertion avec les aides de l'ANAH)

Énergie :

- Partager, valoriser et généraliser à l'échelle de l'agglomération les actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique, en particulier celles tournées vers les personnes les plus en difficulté
- Améliorer le fonctionnement du Fonds social pour le logement, partie "Énergie" et assurer l'articulation avec les autres apporteurs d'aides : CAF, CCAS, EDF...

Transports :

- Adapter l'organisation des transports en commun, par une adaptation tarifaire, un élargissement des horaires de desserte, etc.

Santé

- Renforcer les dispositifs de prévention et d'accès aux soins pour les personnes les plus précaires, et notamment les démarches de santé communautaire

Culture

- Faciliter l'accès aux activités péri- et extrascolaires (loisirs, vacances...) pour les jeunes des quartiers et/ou issus de milieux défavorisés
- Favoriser l'expression artistique des personnes précaires et multiplier les occasions de rencontre avec d'autres publics

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans cette contribution, le Conseil de développement a souhaité tout d'abord rendre plus visible et alerter sur la réalité et l'évolution des situations de précarité dans l'agglomération lyonnaise, même si elle résiste plutôt mieux à la crise que d'autres territoires. Il l'a fait en s'efforçant de croiser de nombreuses informations quantitatives et qualitatives.

Il a également formulé ou relayé un certain nombre de pistes de travail pour mieux accompagner les personnes en précarité, qu'il s'agisse de soutiens individuels ou d'appui collectifs, Elles appellent une mobilisation d'une diversité d'acteurs, les responsables des politiques publiques, le monde associatif, les acteurs économiques, et chacun des citoyens que nous sommes.

Parmi ces actions, le Conseil de développement insiste particulièrement sur l'écoute à l'amont des personnes en difficulté, la nécessité de s'appuyer sur leur parole et leur expertise

La perspective de construction de la « Métropole de Lyon », qui doit se mettre en place par intégration des compétences du Conseil Général et du Grand Lyon, annoncée en décembre 2012, ouvre incontestablement l'opportunité de franchir une nouvelle étape pour mieux accompagner les personnes en situation de précarité. Elle retient toute l'attention du Conseil de développement.

Dans ce contexte la répartition des compétences entre collectivités en matière d'action sociale devrait évoluer et permettre l'organisation de nouvelles synergies. Cette évolution constitue une opportunité à saisir pour diminuer la complexité des dispositifs, améliorer l'adéquation entre les aides proposées et les situations des publics rencontrés, renforcer les partenariats entre les acteurs.

Bien entendu, cette construction pose de nombreuses questions qui restent à approfondir, en matière de répartition des compétences notamment. On peut souhaiter que la future organisation permette de mettre en place des parcours adaptés avec accompagnement personnalisé, garantir une diversité de réponses, répondre aux besoins d'urgence, tout en veillant à l'équité à l'échelle du territoire. Dans cette optique, l'insertion pourrait être du ressort de la métropole et la gestion de proximité et les interventions d'urgence assurées par les communes, de façon à combiner équité et proximité, long terme et gestion de l'urgence. Dans cette optique, une analyse des fonctionnements actuels devrait précéder la définition d'orientations nouvelles.

Une meilleure organisation du maillage du territoire, auquel contribuent aujourd'hui les Maisons du Rhône, les CCAS, les Centres sociaux et d'autres structures associatives est également à examiner.

Un chantier stratégique auquel la société civile pourra utilement apporter sa contribution

ANNEXES

► Pilotes de la Commission Solidarité et Cohésion sociale

- FREBAULT Jean
- BARDEL Maurice

► Membres du Groupe de Pilotage

- BARDEL Maurice
- BARTHEZ Jean-Claude
- BOURGES Jean-Paul
- BUISSON Marie-Andrée
- BUHRIG Martine
- FREBAULT Jean
- GRANDJEAN Pierre
- MESSAHLI Lahcène

► Membres de la Commission Solidarité & Cohésion Sociale:

- ABJEAN Jocelyne
- ARROYO FERNANDEZ Sagrario
- BALUME Ya Mutuale
- BARNAVON Pierre
- BARTHEZ Jean-Claude, ARCAD
- BLAZY Simone
- BOCQUET Danièle, Rectorat Académie de Lyon
- BOURGES Jean-Paul,
- BOUSQUET Anne, Groupe de travail Interquartiers Duchère GTI
- BRANCHARD Pascal, Les Francas
- BRULEY Michel, Conseil de quartier 3ème arrdt
- BUHRIG Martine, Foyer Notre Dame des sans abris
- BUISSON Marie André, Habitat&Humanisme
- CALLE Gérard, Forum Réfugiés
- CLARET Michel, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- COLLET Michel
- COLLIARD Agnès, Le Passe-jardins
- DE CHAMBOST Anne, ATD Quart Monde
- FATNASSI, Khaddaudj
- FISCHER Manfred
- FORNES Christine, CAF Lyon,
- FOURNIER Yves, ASET 69 (Association d'aide à la scolarisation des enfants tsiganes)
- GALLAND Marie-Cécile
- GRANDJEAN Pierre, ADAI 69
- HERPIN-KAY Isabelle, Solidarité Nouvelle contre le chômage
- LAROCHE Chris,
- LOVICONI Pascal
- MARTINON Olivier, ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)
- MAYET Jean-Baptiste, Conseil de quartier 9è arrdt
- MAZURELLE Luc, Centre Villeurbanne
- MESSAHLI Lahcène, AWAL Grand Lyon
- MOUHADDAB Aïcha, ARRA HLM (Association Régionale des organismes HLM de la Région Rhône-Alpes)
- PATROUILLARD François Xavier, Groupe CESI
- PATURAL Serge
- PEILLON Pierre
- PELORCE Françoise, Moderniser sans exclure

- PICOU Michel, ADOMA
- RAVEAUD Paul, Réseau Démocratie & Politique
- REVERDY Ludovic,
- REVOL Michel, Conseil de quartier 3è arrdt
- RISCHMANN Brigitte, Groupe de travail Interquartiers Duchère GTI
- ROCHAT Joël, Eglise Réformée de Lyon
- RODRIGUE René, AGMAL (Association pour la Gestion du Musée Africain de Lyon)
- ROUBINET Violaine
- SAUZEDE Jean-Paul, Habicoop
- SIMONET Camille, CDIFF (Centre départemental d'information de documentation des femmes et des familles)
- TIBERGHIEEN Philippe, Unis-cité
- TILLET Patrice, ALLIADE Habitat
- TIXIER Marc, CAF Lyon
- WYCECH Jean, Fondation MACIF

► Ressources bibliographiques

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « **Vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires. Aire métropolitaine de Lyon, comparaison des données 1999-2006** », 2010

www.urbalyon.org/AffichePDF/Vulnerabilites_energetiques_des_menages_et_des_territoires__Aire_metroropolitaine_de_Lyon-2841

Blog du Plan Climat du Grand Lyon, « **Précarité sur le Grand Lyon** », 2010

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/2010/11/25/precarite-sur-le-grand-lyon-lanalyse-de-linsee/>

Centre national de ressources textuelles et lexicales
www.cnrtl.fr/definition/

Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES), « **Les bas-salaires en France entre 1995 et 2011** », DARES Analyses n° 68, octobre 2012

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-068-2.pdf>

Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), **Note sur « le reste à vivre »**, 2011

www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Note_MFCury_textes_legislatifs_sur_le_RAV.pdf

Fondation Abbé Pierre, « **L'état du mal-logement en France. Rhône-alpes : un éclairage régional** », Rapports 2012 et 2013

www.fondation-abbe-pierre.fr

INSEE, « **Grand Lyon : la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération** », La Lettre de l'Insee Rhône-Alpes n°130, septembre 2010

www.insee.fr/rhone-alpes

INSEE, « **La santé des plus pauvres** », Insee première n°1161, 2007

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1161/ip1161.pdf>

INSEE, « **Une photographie du marché du travail en 2011** », J.Vidalenc et L.Wolff, division Emploi, 2012

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1415

L'Express, « **Suscitons l'engagement, une énergie magique et renouvelable!** », Martin Hirsch, 28 janvier 2013

Les Échos, « **Un Français sur deux se dit pauvre ou en passe de le devenir** » (selon un sondage CSA), Stéphane Dupont, 6 décembre 2012

MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes), MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale Ile-de-France), DROS (Dispositif régional d'observation sociale Provence-Alpes-Côte d'azur), « **Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?** » (approches qualitatives conduites en région), 2011

www.mrie.org/docs_transfert/publications/Enfance%20et%20pauvret%C3%A9%20-%20Etudes%20qualitatives%20-%202011.pdf

MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes), « **Dossier annuel 2012 : pauvretés, précarités, exclusions** », 2012

www.mrie.org/docs_transfert/publications/mrie-dossier-annuel-2012.pdf

MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes), « **RSA (revenu de solidarité active) et pauvreté** », 2012

www.mrie.org/docs_transfert/publications/Etude_MRIE-RSA_et_pauvrete-version_complete.pdf

Nova7, « Les Grand Lyonnais et l'économie », Enquête qualitative réalisée auprès de 15 personnes en situation de précarité, pour le Conseil de développement du Grand Lyon, 2013

Observatoire Emploi, Insertion, Cohésion sociale, « **Le chômage continue de progresser. La précarité s'installe, avec une croissance économique qui peine à redémarrer** », Cahier annuel, décembre 2011

www.economie.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/fichiers/site_eco/20120118_opale_emploi_insertion_cahier_annuel_gl_2011.pdf

Observatoire Emploi, Insertion, Cohésion sociale, « **La hausse du chômage s'accroît malgré une progression des emplois** », Cahier annuel, décembre 2012

http://www.opale-lyon.com/AffichePDF/Les_resultats_2011-2012_de_l-Observatoire_emploi-insertion-3680

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « **Quatre leçons de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et en Europe** », La Lettre n°6, octobre 2012

www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_Lettre-conference_2012.pdf

Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise), « **Les inégalités sociales et territoriales dans l'agglomération lyonnaise** », Cahier n°6, septembre 2012

Observatoire partenarial Habitat (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise), « **Les ménages pauvres dans l'agglomération lyonnaises, d'après Filocom : occupation du parc, répartition et évolutions** », Lettre d'analyse n°5, juin 2011

Plan Énergie Climat Grand Lyon, **Plan d'actions partenarial**, 2011

<http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/files/downloads/2011/12/Plan-daction-partenariat-BD.pdf>

Secours catholique, « **Jeunes, une génération précaire. Statistiques d'accueil 2010** », 2011

www.secours-catholique.org/IMG/pdf/Dp_Stats2010-2-2.pdf

Secours catholique, « **Statistiques d'accueil 2011. Regard sur dix ans de pauvreté** », 2012

<http://www.calameo.com/read/00021196109011c37f578>

Rahnema Majid et Robert Jean, « **La Puissance des Pauvres** », Actes Sud, Paris, 2008

Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France, décembre 2012

www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-pauvrete_gouvernement-decembre2012.pdf

Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France - Congrès 2013 "**Ecouter Comprendre Agir - 1000 témoignages**"

► Communications

Il s'agit de données recueillies par les membres du Comité de pilotage de la Commission Solidarité et cohésion Sociale auprès de représentants d'associations ou encore de notes transmises au comité de pilotage. Ces documents ont été retranscrits et mis en ligne sur l'extranet du Conseil de développement et consultables à www.grandlyon.org/conseildedeveloppement

Définitions et généralités

Note sur la précarité, Maurice Bardel

La précarité dans le Grand Lyon, Marie-Andrée Buisson

Quelques repères sur l'évolution de la précarité, ATD Quart-Monde

La précarité, une réalité multiforme, Gérard Raulin pour le Secours catholique

Emploi

Note sur l'aggravation de la précarité dans l'emploi, Pierre Grandjean

Logement

Évolutions de demandes traitées par l'ACAL (Association collective pour l'accès au logement), Jean-Paul Barthez

Repères de précarité fournis par l'AVDL (Association villeurbanaise pour le droit au logement), Jean-Paul Barthez

Précarité et hébergement d'urgence, Martine Burhig pour le FNDSA (Foyer Notre Dame des sans abri)

Alimentation

Rencontre avec Géraldine Viénot, coordinatrice du Groupement Régional des Épiceries Solidaires en Rhône-Alpes (GESRA), Jean-Paul Bourgès

Précarité énergétique

Rencontre avec Alain Dorieux, Maurice Bardel

Situation des femmes

Note sur la précarité et la situation des femmes, Camille Simonet (Centre National d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)

Engagement

Note sur la participation des acteurs économiques à la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, Xavier Patrouillard

Précarité et cités

Note sur la géographie de la précarité : d'un problème territorial à un problème social, Jocelyne Abjean, Collectif Paroles de femmes (*qui a cessé son activité en 2013*).

► Martin Hirsch: "Suscitons l'engagement, une énergie magique et renouvelable!"

L'année 2013 est présentée, de manière unanime, comme particulièrement difficile sur les plans économique, social, budgétaire. Les leviers traditionnels ne seront pas très efficaces pour une équation délicate: répondre à plus de besoins sociaux avec moins de moyens. Il existe pourtant une ressource qui peut être exploitée, sans atteinte à l'éthique ni à l'environnement. Elle est tellement durable que lorsqu'on donne, on reçoit au moins autant. De plus, sa consommation n'a pratiquement aucun coût budgétaire, tout en ne connaissant aucune barrière à l'entrée... Quelle est cette énergie magique?

C'est l'engagement : le fait de consacrer une part de son temps, de ses compétences, de ses moyens à une cause d'intérêt général. L'engagement fait partie de ces valeurs qui ne sont pas incluses dans le PIB, alors que, si tous les volontaires et les bénévoles s'arrêtaient d'agir, la France s'appauvrirait instantanément. Mener un projet de social business dans son entreprise, monter un programme de mécénat de compétences, intégrer un réseau de parrainage de jeunes ou de chômeurs... peu d'efforts pour beaucoup de satisfactions.

Viser une croissance de l'engagement d'au moins 5% par an.

Les jeunes l'ont compris et sont nombreux à postuler pour le service civique, sur une base volontaire. Mais on peut s'engager dans son entreprise, dans son administration, dans sa retraite. On pourrait considérer qu'un surcroît d'engagement serait un élément favorable à la croissance, un moyen d'aider nos services publics à accomplir leur mission, à répondre à des besoins primordiaux tout en étant une source de transformation de la société. Il ne doit pas être sorcier de mesurer l'engagement comme on mesure d'autres variables économiques et sociales et de viser une croissance de l'engagement d'au moins 5% par an.

On peut parier qu'une société française plus engagée serait une société plus entrepreneuriale, mais aussi plus solidaire, plus créative, plus enthousiasmante. Mais c'est probablement un principe trop simple pour être pris au sérieux... Au lieu de le déplorer, suscitons l'engagement!

Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique, coprésident de l'action tank Entreprise et Pauvreté et auteur de La Lettre perdue. Les racines de l'engagement (Stock, 2012). Extrait de l'Express publié le 28/01/2013.

► LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : FOCUS SUR LES PERSONNES AGÉES CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES

En 2012, les personnes de plus de 65 ans représentent 17,5% de la population française, les « 75 ans et plus » : 10%. Dans l'aire urbaine du Grand Lyon, **les plus de 60 ans sont désormais plus nombreux que les moins de 20 ans**. Selon une étude réalisée en 2011 par l'Observatoire du développement durable, en 2020 la part des 65 ans et plus atteindra 18% dans le Grand Lyon, soit 247 000 personnes¹³.

Dans cette population, l'isolement relationnel (le manque de relations sociales, amicales, familiales), la pauvreté, le handicap et l'avancée en âge, notamment à partir de 75 ans, **constituent des facteurs convergents de précarité**.

On observe deux âges critiques expliquant la fragilité des personnes âgées :

- **Les 55-65 ans entrent dans l'isolement par la précarité.**
Ces personnes qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite ont vécu une vie professionnelle plus discontinue, faite de davantage de ruptures et plus précaires du fait de la crise et du chômage de masse. Si elles perdent leur emploi avant d'accéder à leurs droits de retraite, elles entrent dans une période où la précarité se décline avec perte des réseaux de socialisation et de l'estime de soi. Un accident de la vie peut les faire basculer dans un abandon critique...
- **Les 75-85 ans, entrent dans la précarité par l'isolement.** Les entourages qui se réduisent et la perte progressive de mobilité entraînent un processus de repli sur soi qui les plonge dans l'isolement. Elles perdent peu à peu la relation à l'autre, l'accès aux aides et aux services, à leurs droits et finissent par vivre dans des conditions indignes.

Pour ces personnes, bien souvent enfermées dans la mésestime de soi, **les signalements interviennent très tard**. Les services sociaux (CCAS, CLIC, ...) constatent un non recours important¹⁴ aux dispositifs d'aide par des populations ayant souvent perdu confiance dans les institutions du fait de leurs parcours de vie. Or, le dommage est majeur pour elles : **l'âge de décès moyen des personnes accompagnées par les petits frères des Pauvres pour les aider à sortir de la rue est de 61 ans**.

L'étude de la Fondation de France confirme cette observation d'enfermement dans l'isolement :
« Parmi les personnes isolées, 80% déclarent être en situation d'isolement depuis longtemps (plusieurs mois ou plusieurs années). Elles se sentent bloquées, dans l'incapacité à se projeter dans l'avenir, et ne parviennent pas à trouver les ressources nécessaires pour reconstruire leur vie sociale. Cette incapacité à percevoir des solutions ou des portes de sortie aggrave la souffrance induite par l'isolement et place les individus dans un rapport de résignation. »

Idée force : Favoriser les relations de proximité, renforcer la solidarité

Face à ces constats, les réponses institutionnelles dédiées aux personnes âgées sont limitées, l'essentiel des moyens spécifiques étant fléchés sur les questions d'ordre sanitaires, en lien avec la dépendance.

C'est au-delà de ces solutions d'accompagnement social que l'isolement peut être rompu. La question de l'amélioration de vie des personnes âgées les plus fragiles revient souvent à celle de leur inclusion dans la société.

- l'isolement peut être combattu par une politique de développement urbain favorisant le développement de services et de commerces de proximité ; la multiplication de lieux d'échanges et de rencontres, notamment dans l'espace public (mobilier urbain des parcs,

¹³ « Epanouissement de tous » Enquête 2011 de l'Observatoire du développement social :

http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/developpement_durable/referentiel_social/20110606_gl_referentiel_social_03_epanouissementdetous.pdf

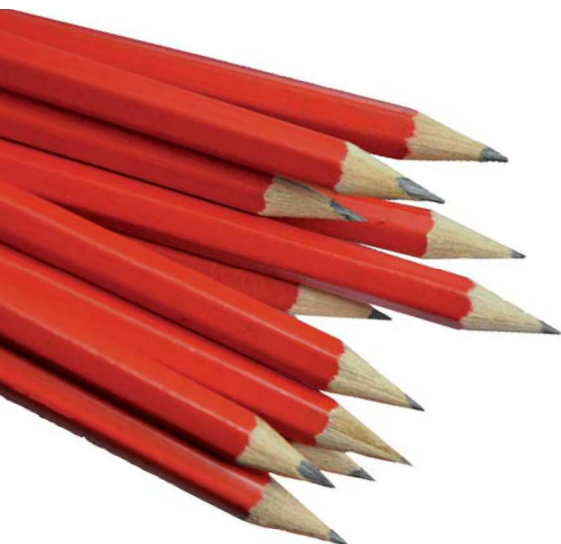
¹⁴ Cf. rapport p.17 et suiv : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Monalisa_BD.pdf

jardins) ; l'amélioration de l'accès aux transports publics ; le développement de services de veille et d'alerte sur les personnes isolées (sur le modèle du plan canicule).

- Pour lutter contre le sentiment de solitude, il est nécessaire de mobiliser davantage les acteurs sociaux, publics et privés, salariés comme bénévoles. De nombreuses initiatives existent déjà sur le terrain. Afin de démultiplier leur efficacité, Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, a chargé un groupe de travail animé par le Secrétaire général des Petits frères des Pauvres de faire des propositions en ce sens. Le rapport qui lui a été remis le 12 juillet dernier propose la création d'équipes citoyennes MONALISA - Mobilisation Nationale contre l'Isolement Social des Agés – associant les citoyens aux familles et aux professionnels dans un nouveau mode de coopération entre acteurs publics et monde associatif¹⁵. Le développement de ces équipes trouvera toute sa place dans le Grand Lyon.

Note rédigée par Laure BORGOMANO (bénévole) et Pascal ISOARD THOMAS (directeur régional Rhône Alpes / Auvergne)

¹⁵ Consulter le rapport sur le site : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Monalisa_BD.pdf



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON



Coordination rédactionnelle :

Caroline Januel - Veille / rédaction / réécriture

Sophie Keller, Nathalie Fabre, Emmanuelle Gueugneau - Mission
Participation citoyenne

Jean Frébault, Maurice Bardel - Conseil de développement

Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission participation citoyenne

Courriel : conseildededeveloppement@grandlyon.org